

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mardi 10 avril 2001, à 20 h 45

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif, *M^{me} Marie-Thérèse Bovier*, *MM. Philippe Cottier*, *Sacha Ding*, *M^{me} Fatiha Eberle*, *MM. Jean-Marc Guscetti*, *Jean-Marie Hainaut*, *M^{me} Liliane Johner* et *M. Peter Pirkli*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 mars 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 avril et mercredi 11 avril 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2002¹.

Suite

Le président. Nous reprenons nos travaux avec la suite du point de notre ordre du jour concernant la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2002. Cette liste était à votre disposition auprès du conseiller administratif Hediger afin que vous puissiez la consulter. J'ouvre maintenant la discussion sur cet objet. Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Aucun conseiller municipal ne lève la main.*) Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département de justice et police et des transports;
sur proposition du Conseil administratif,

¹ Présentation, 4123.

arrête:

Article unique. – La liste de présentation des 1015 jurés de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2002 est approuvée.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Nous passons maintenant à la clause d'urgence qui a été demandée hier au début de la séance de 17 h concernant la motion M-160 inscrite à notre ordre du jour.

4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Alain Marquet et Roger Deneys: «Pour un tunnel du Mont-Blanc conforme aux normes de sécurité et du développement durable» (M-160)¹.

M. Sami Kanaan (S). Il s'agit d'un objet qui se trouve de toute façon à l'ordre du jour de nos séances d'aujourd'hui et de demain, mais assez loin dans les profondeurs de celui-ci. La motion M-160 a été déposée il y a plusieurs mois; le 13 mars, nous avons déjà essayé de convaincre le Conseil municipal qu'il y avait réellement urgence, et nous essayons encore une fois aujourd'hui. La raison de l'urgence est simple: les travaux dans le tunnel du Mont-Blanc avancent très vite, et les sociétés qui gèrent ce dernier veulent à tout prix – et à n'importe quel prix, pourrait-on dire – le rouvrir en septembre prochain. Les travaux avancent d'ailleurs tellement vite que les conditions de travail sont catastrophiques et que la manière dont on gère ce chantier confirme malheureusement nos pires craintes: en effet, aucune leçon ne sera tirée de la terrible catastrophe du 24 mars 1999. Je sais que le Conseil administratif a déjà décidé d'intervenir, mais je crois que cela ne ferait pas de mal si le Conseil municipal l'appuyait. Cependant, si ce dernier veut le faire, il doit le faire vite. Je prie donc vivement le Conseil municipal d'accepter de traiter cette motion aujourd'hui, afin que nous soyons sûrs d'avoir une invite du Conseil municipal à ce sujet.

¹ Urgence refusée, 3852.

M. Alain Marquet (Ve). M. Kanaan ne me reprochera bien évidemment pas de reprendre à mon compte la totalité de son intervention. J'ajouterai encore qu'il apparaît que certaines des mesures de sécurité supplémentaires prévues par la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc ne suffiront visiblement pas pour prévenir une catastrophe aussi importante que celle qui s'est produite il y a maintenant deux ans. Je prends pour exemple les fameux caissons isothermes prévus tous les 200 m et censés résister deux heures à la chaleur. Quand on sait le temps qu'a duré l'incendie en question et celui qu'il a fallu aux secours pour arriver sur les lieux, on se rend compte que ces deux heures représentent un délai ridiculement court. Nous pensons qu'il est important que nous puissions en discuter, puisque notre Ville est impliquée, je vous le rappelle, à hauteur de 5% dans le capital de la société gérant le tunnel. C'est la raison pour laquelle je vous encourage à voter l'urgence concernant cette motion.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui partage entièrement les inquiétudes exprimées par les préopinants, demande également l'urgence sur cette motion.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je ferai d'abord deux remarques. Cette urgence revient au Conseil municipal trente jours après avoir été déjà refusée; nous ne la soutiendrons donc pas. Nous sommes même un peu étonnés de l'obstination avec laquelle certains groupes de l'Alternative veulent revenir sur ce type d'objet, alors qu'ils se sont fait battre à ce sujet. Cela s'est déjà produit à l'époque concernant, je crois, l'Ecole d'ingénieurs de Genève. Nous ne soutiendrons donc pas l'urgence.

Je dirai juste maintenant un petit mot concernant le fond de la motion, si vous me permettez. Cela m'évitera d'intervenir à nouveau tout à l'heure si l'urgence est acceptée. Nous avons deux administrateurs délégués dans les sociétés gérant le tunnel et nous leur faisons confiance. L'un représente les partis de l'Alternative, l'autre ceux de l'Entente, et je crois qu'ils ont bien compris le problème et qu'ils feront diligence dans le cas qui nous occupe.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions).

Le président. Conformément au règlement du Conseil municipal, nous entrons immédiatement dans le débat concernant l'objet lui-même.

5. Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Alain Marquet et Roger Deneys: «Pour un tunnel du Mont-Blanc conforme aux normes de sécurité et du développement durable» (M-160)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le fait que la Ville de Genève possède des parts de la société d'exploitation du tunnel du Mont-Blanc Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc et de la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc, gestionnaire de la partie italienne du tunnel, et un siège dans les conseils d'administration de ces sociétés;
- la catastrophe ayant malheureusement eu lieu le 24 mars 1999 dans le tunnel du Mont-Blanc;
- la dangerosité de cet ouvrage;
- la négligence dont les exploitants et les autorités ont fait preuve par rapport à la sécurité de ce lieu par le passé;
- la pollution provoquée dans cette région alpine par cet axe routier, provenant en particulier d'un transit important de marchandises par camions;
- l'intolérable pression, de milieux économiques en particulier, pour une réouverture rapide du tunnel au mépris de toute considération de sécurité ou de protection de l'environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout entreprendre, y compris sur le plan juridique, afin d'empêcher la réouverture de ce tunnel tant que sa mise en conformité en matière de sécurité n'est pas garantie et confirmée par des sources réellement indépendantes;
- se désolidariser publiquement de la majorité du conseil d'administration de la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc et de la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc en cas de réouverture sans respect intégral des normes de sécurité, et à évaluer, dans ce cas, la possibilité d'actions juridiques civiles et pénales;
- demander une étude impartiale sur les incidences de cet ouvrage sur l'environnement, conformément à la directive européenne du 3 mars 1997;
- effectuer, ou à faire effectuer, si possible en collaboration avec l'Etat et les autorités françaises et italiennes compétentes, des études permettant un report dans des délais aussi brefs que possible du trafic de marchandises vers des solutions de ferroulage en limitant l'usage de ce tunnel aux véhicules privés;

¹ Urgence acceptée, 4175.

- intervenir auprès du Conseil d'Etat et des autres autorités et organismes compétents afin de renforcer la recherche de solutions permettant à terme de reporter l'ensemble du trafic transalpin de cette région vers le rail et d'autres modes de transports compatibles avec le développement durable et la qualité de vie dans la région;
- participer au financement du mémorial qui sera édifié au printemps 2001, près de la plate-forme du tunnel du Mont-Blanc, pour rappeler au monde cette terrible catastrophe et à chacun des organismes gestionnaires leurs responsabilités.

M. Sami Kanaan (S). J'espère que les explications qui seront données dès à présent montreront qu'il ne s'agit pas tout à fait de la même problématique que celle de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, avec tout le respect que j'ai, évidemment, pour cette dernière. Avant tout, il est important de rappeler que, en tant qu'actionnaires, nous sommes coresponsables de ce qui s'est passé dans le tunnel du Mont-Blanc, de ce qui s'y passe aujourd'hui et de ce qui s'y passera demain. Je ne mets évidemment pas en cause la responsabilité personnelle de nos administrateurs, mais je dis simplement que la Ville est coactionnaire dans ces sociétés et que, par conséquent, quoi qu'il arrive, nous sommes juridiquement et bien sûr moralement coresponsables.

Je crois qu'il est important de réaliser ce qui s'est passé là-bas afin de comprendre pourquoi nous sommes inquiets pour l'avenir. Ce qui s'est produit n'est pas un accident, mais une catastrophe programmée relevant presque de l'homicide par négligence, et je dirais même par négligence aggravée. La société qui gère le tunnel du Mont-Blanc du côté français – tout ce que je dis pour la société française est évidemment valable, par analogie, pour la société italienne – se caractérise par deux aspects. Premièrement, c'est une société riche, très riche. En 1998, elle a fait un chiffre d'affaires de 680 millions de francs français et un bénéfice après impôts de 139 millions de francs français.

Deuxième caractéristique: c'est un fromage de la République. Je m'accuse pas particulièrement nos amis et voisins français de faire différemment de chez nous; nous avons aussi nos fromages républicains, qu'ils soient locaux ou nationaux. En l'occurrence, ici, il s'agit typiquement de l'un de ces fromages où l'on case les amis du pouvoir. L'actuel président de la société française, dénommée Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB), est un ancien directeur de cabinet de l'ancienne mairie de Paris, celle de Jacques Chirac, et c'est une référence douteuse. Je ne dis pas que les socialistes étaient meilleurs à l'époque, puisqu'un conseiller personnel de M. Mitterrand avait aussi présidé cette société. Il y a aussi un ancien premier ministre, M. Balladur. C'est un véritable poste aristocratique

de la République française, et en outre très lucratif, puisque ces personnes sont grassement dédommagées, avec avantages de fonction. Il y a d'ailleurs les avantages officiels et certains autres, moins officiels, dont celles-ci préfèrent ne pas parler.

J'ai envoyé à tous les chefs de groupe du Conseil municipal une copie du dossier paru dans le magazine français *Le Point* le 16 mars 2001. Ce document examine le passé jusqu'au drame du 24 mars 1999 compris, mais il ne se prononce pas sur ce qui se passe aujourd'hui. Ce qu'on y lit est édifiant. Je vous passerai les détails macabres du rapport d'enquête – il y a eu depuis une multitude de rapports d'enquête évidemment, de nature à la fois juridique et technique. Le fait est que l'accident n'en est pas vraiment un: la catastrophe a confirmé que les multiples avertissements en matière de sécurité n'ont jamais été pris en compte par la société française gérant le tunnel.

Il y a même eu, en 1969 déjà, un rapport d'un ancien commandant du Service d'incendie et de secours (SIS) genevois, lequel avait prévenu l'ATMB que les paramètres de sécurité étaient catastrophiques et qu'il fallait les compenser par des mesures préventives et de réserve, c'est-à-dire de capacité d'intervention en cas d'accident potentiel à la mesure d'une telle situation, qu'un corps de pompiers professionnels était nécessaire, de même qu'un système d'alerte le plus performant possible, et ainsi de suite. Rien n'a été fait. Excusez-moi: M. Balladur a répété récemment que, alors qu'il siégeait à la société gérant le tunnel, il a agi et créé un corps de pompiers. Mais les pompiers de l'ATMB, Mesdames et Messieurs, étaient formés d'un pompier professionnel et de tout le personnel de la société, dont chaque membre devait signer un addendum à son contrat de travail l'obligeant à être pompier volontaire en cas de catastrophe. C'est intéressant, comme notion, les pompiers volontaires obligatoires! Ils ont reçu deux semaines de formation, et c'est tout! Le jour de l'accident, certains sont entrés en baskets et en chemisette dans le tunnel; la plupart en sont d'ailleurs ressortis avec des lésions graves au niveau pulmonaire et des brûlures.

En 1990 déjà, un petit incendie a eu lieu et aurait dû servir d'avertissement. A l'époque, c'était sans conséquence dramatique. Cela aurait pu être un avertissement, mais celui-ci n'a pas été suivi d'effets. En 1996, un autre rapport en France émanant d'un organisme chargé de la sécurité comparait le tunnel du Mont-Blanc à d'autres tunnels et aux normes en vigueur dans ce domaine. Lui aussi concluait que la situation était potentiellement dangereuse. Nous pouvons donc dire objectivement aujourd'hui que les dirigeants ont ignoré – délibérément ou pas, je ne peux le dire – les avertissements explicites de la part de professionnels reconnus et sont donc très lourdement responsables de ce qui s'est passé le 24 mars 1999.

Les rapports d'enquêtes montrent que tous les éléments d'une politique de sécurité étaient absents. On a laissé s'engouffrer des véhicules dans le tunnel

alors que le camion brûlait déjà et qu'il n'y avait aucun système de comptage des véhicules à l'entrée. Au moment où la catastrophe s'est déclarée, on ne savait même pas combien de véhicules se trouvaient dans le tunnel; les feux rouges se sont enclenchés beaucoup trop tard, presque un quart d'heure après le déclenchement de l'incendie. Quand les pompiers professionnels de Chamonix ont finalement été avertis, on leur a juste dit qu'un camion brûlait; on ne leur a jamais dévoilé l'ampleur du sinistre et en particulier la température, qui dépassait les 1000 degrés. Le Conseil administratif le saura, vu que l'on a des pompiers professionnels et des mesures exceptionnelles en matière d'intervention: la somme des puissances calorifiques dégagées sur le moment, avec ces 1000 degrés, était de l'ordre de 2500 mégawatts, ce qui correspond à la puissance thermique d'une centrale nucléaire.

On a même envoyé dans la fournaise des pompiers professionnels avec un équipement rudimentaire; l'un d'eux est d'ailleurs décédé, malheureusement, et d'autres ont subi des lésions à vie. En plus, la plupart des victimes ont eu le temps de voir venir leur mort. Si j'insiste sur ce point, ce n'est pas pour être macabre inutilement, mais simplement pour bien montrer que le drame a vraiment été pire qu'un simple accident.

C'est pourquoi nous sommes spécialement sévères aujourd'hui; nous voudrions être sûrs que cela ne puisse pas se répéter. Malheureusement, à ce jour, absolument rien ne nous permet de dire que la situation sera différente à l'avenir. Les responsables de la catastrophe sont toujours en place. Certes, ils font l'objet de procédures judiciaires et administratives, mais comment voulez-vous que l'on fasse confiance à des gens qui ont laissé une situation aboutir à un drame pareil et qui, aujourd'hui, se débinent en employant des excuses multiples pour dire qu'ils ne sont pas responsables, tout en se renvoyant la balle? Du moment que les mêmes responsables sont en place, je ne peux en aucun cas faire confiance aux sociétés en place pour gérer le chantier actuel.

Je passe maintenant du passé au présent, pour évoquer le chantier: vu les pressions économiques évidemment massives qui existent sur ces deux sociétés de la part des milieux des routiers, on exige une réouverture la plus rapide possible. Il est évidemment facile d'argumenter dans ce sens. On parle du tunnel du Saint-Gothard qui est surchargé, on parle de celui du Mont-Cenis qui l'est aussi... En quelque sorte, le tunnel du Mont-Blanc doit faire sa part du marché. Je mets de côté – j'y reviendrai – les considérations purement environnementales et ne parle ici que de sécurité.

Les conditions de travail sur ce chantier sont dramatiques. On a engagé des ouvriers de firmes pas trop proches des syndicats, afin qu'ils ne râlent pas trop, des gens qui ont besoin de travail. On leur a fait signer des décharges, et les contrats se révèlent être bidon en matière de sécurité du travail. Il y a régulière-

ment des accidents, des incidents, des évanouissements. Chaque fois qu'un ouvrier, par exemple, connaît un problème respiratoire dans la fournaise et la poussière du chantier, il est évacué à dos d'homme vers la sortie du tunnel. Les gens ont vraiment le temps de crever avant que l'on puisse s'en occuper sérieusement. Tout cela est inacceptable.

Il y a évidemment des plaintes syndicales, parce que l'Etat français, comme par hasard, ne fait rien. Les pressions pour étouffer ces plaintes semblent tellement fortes qu'il n'y a, à ce sujet, aucune véritable préoccupation au niveau des autorités. On a annoncé que la sécurité serait renforcée. Un officier du SIS – celui qui a d'ailleurs dirigé l'équipe genevoise venue apporter son appui pour éteindre l'incendie – a dit qu'il émettait des doutes très sérieux sur les nouvelles mesures en matière de sécurité et que c'était du bricolage, parce que personne n'avait envie de financer la mesure qui serait vraiment efficace, la principale, c'est-à-dire un tunnel parallèle de sécurité. Par conséquent, vu la manière dont les sociétés en question gèrent ce chantier, nous ne pouvons pas leur faire confiance.

Nous félicitons bien sûr le Conseil administratif d'avoir décidé d'être membre de l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc (ARSMB); nous aimerions simplement l'appuyer au moyen du texte de notre motion et être extrêmement clairs quant au fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une déclaration symbolique, mais que, en tant qu'actionnaires, nous sommes enclins à intervenir sur le plan juridique. Il nous faut une évaluation totalement indépendante – et j'insiste sur ce dernier mot – de la situation en matière de sécurité dans ce tunnel à la fin du chantier, pour être certains que le tunnel sera sûr.

A ce qui précède se greffent bien sûr des considérations en matière d'environnement, et je conclurai là-dessus. Une fois que l'on a réglé les problèmes de sécurité, il faut aussi voir dans quelle mesure ce tunnel présente encore une option valable en matière de transport de marchandises. Il est clair que notre avis à ce sujet est tout à fait négatif. Il faut enfin favoriser le ferroutage, et ne pas venir dire qu'il ne peut pas être mis en place tout de suite. C'est avec ce genre d'argument que l'on crée des réalités, une fois de plus, et que l'on laisse encore plus de camions circuler en attendant que l'on veuille investir. Le ferroutage est un choix politique, et nous demandons qu'il soit vraiment concrétisé.

Par conséquent, dans la mesure où, selon notre hypothèse, ce tunnel ne pourra jamais être mis en conformité selon des normes de sécurité suffisantes par rapport à un trafic de camions aussi intense que celui que l'on observait auparavant, il faut renoncer à un trafic de camions de marchandises dans ce tunnel. Nous serions même pour le transformer entièrement en tunnel ferroviaire, mais certains nous diront évidemment que ce n'est pas réaliste. En tout cas, nous ne voulons plus de camions dans ce tunnel, à la fois pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement. *(Applaudissements.)*

M. Alain Marquet (Ve). M. Sami Kanaan, en parlant de responsabilité collective, mettait évidemment le doigt sur l'essentiel de la présente motion. Il a évoqué le terme d'homicide par négligence. La justice tranchera dans ce domaine, mais il est vrai que la responsabilité est collective à bien des niveaux. Elle est collective en termes de transports, de sécurité, de travaux.

M. Kanaan a évoqué les problèmes rencontrés en ce moment en raison des conditions de travail sur le chantier; il faut savoir que ce chantier, un chantier de 1,5 milliard de francs, tourne à pleins gaz – pardonnez-moi l'expression – en ce moment. On parle tous les jours dans les journaux de salariés intoxiqués au CO₂; 600 personnes y travaillent en ce moment, et il y en aura vraisemblablement plus de 1000 pendant cet été pour respecter l'échéance pour la réouverture du tunnel en septembre de cette année, selon ce qu'a annoncé le préfet. Ces ouvriers travaillent dans des conditions de stress terribles, dans le bruit, la fumée, l'obscurité pour certains. Certains aussi sont logés jusqu'à 80 km du chantier, il y en a – cela a été observé – qui dorment dans des camping-cars ou même des voitures. Il a même été révélé à la presse, à l'occasion d'une conférence, que la société Manpower, qui emploie les intérimaires sur le chantier, leur impose de payer leurs chaussures de sécurité pour pénétrer sur le chantier.

Un certain nombre de ces problèmes concernant les conditions de travail sont pendants devant les tribunaux de Bonneville et Grenoble, lesquels donneront bientôt leur avis; espérons que celui-ci sera en faveur des travailleurs.

Comme l'a fait M. Kanaan, il faut relever que de nombreux discours énonçaient déjà avant la catastrophe que celle-ci était tout à fait plausible et prévisible. Il y a ceux qui évoquent la fatalité et ceux qui soulignent une série de dysfonctionnements. Il faut bien le reconnaître: ceux-ci sont, dans certains cas, issus du statut de fromage de la République qu'avait ce tunnel du Mont-Blanc. Cela, nous n'en voulons plus.

Nous reparlerons certainement ce mois-ci ou le prochain, au sujet de la BCGe, du problème – que je qualifierai de moins grave, puisqu'il n'a pas généré la mort de personnes – de notre collectivité dans son utilisation des sièges qu'elle a dans les conseils d'administration et des investissements ou des financements auxquels elle procède pour des sociétés de ce type. L'Etat français, actuellement majoritaire, il faut le reconnaître, ne se donne pas les moyens de contrôler efficacement le chantier. Le seul objectif, c'est de le rouvrir au plus vite, fût-ce au prix de nouvelles vies, parmi les ouvriers cette fois-ci.

Pourquoi le rouvrir si vite? Les chiffres, qui sont toujours chers aux actionnaires, à ceux qui sont partie prenante en termes financiers, parlent d'eux-mêmes: en 1998, 650 millions de francs de chiffre d'affaires; en 1997, 610 millions; en 1996, 590 millions; en 1995, 600 millions... donc environ 600 millions de francs

de chiffre d'affaires par an. Evidemment, certains seraient prêts à sacrifier des normes de sécurité et des êtres humains sur l'autel des bénéfices et des dividendes.

Il faut savoir encore que la répartition de ce chiffre d'affaires laisse pour le moins rêveur, quand on sait que, sur 100 francs de recettes du péage, 4 vont joyeusement dans les grosses réparations... La sécurité des personnes compte donc pour 4% dans la gestion du tunnel du Mont-Blanc. Le préfet a promis de prendre des mesures importantes, de procéder à des modifications des gabarits autorisés pour les véhicules. Il faut savoir que ces modifications de gabarits ne toucheront qu'à peu près 5% du trafic. C'est un des éléments qui nous imposent de déposer cet objet devant le Conseil municipal.

Un autre élément est également à prendre en compte: la découverte que, après quarante ans d'exploitation du tunnel, les habitants de la vallée de Chamonix ont pu faire: je crois que, en ce moment, ils vivent une autre vie, et que chaque jour qui passe les convainc qu'il ne faudra pas revenir en arrière, ce qui signifierait une régression très grave dans leur qualité de vie, dans celle de leur environnement exceptionnel. Cela, chacun s'accorde à le reconnaître.

Il faut évidemment choisir d'autres solutions, on ne peut pas simplement fermer le tunnel aux camions sans proposer autre chose. L'Alternative se préoccupe du fait qu'il faut prendre des mesures de compensation; celles-ci existent déjà, même si elles sont à long terme, dans les projets, les contrats et les engagements pris, ne serait-ce que pour la ligne Lyon-Turin, laquelle permettra aussi un certain nombre de transferts. Mais nous ne voulons plus que notre collectivité, en cas d'accident futur, ait à supporter le coût du camion qui brûle dans le tunnel du Mont-Blanc, dans la mesure où elle est engagée financièrement dans la société qui gère ce dernier.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Sans savoir à quel point la capacité de préparation face à un drame éventuel était mauvaise, en ignorant combien la sécurité était déficiente au tunnel du Mont-Blanc, nous n'avons pas attendu le drame du 24 mars 1999 pour agir. Dans ce Conseil même, il y a plus de dix ans, une motion demandant le report du trafic de marchandises sur le rail, par ferroustage, avait été déposée par M. Fabrice Jucker et moi-même. Nous insistions sur les dangers potentiels du tunnel du Mont-Blanc, suite, d'ailleurs, à des expériences personnelles que j'y ai faites il y a plus de vingt ans. Cette motion avait été acceptée par le Conseil municipal, je crois même à la quasi-unanimité; elle avait été renvoyée au Conseil administratif. Qu'a fait le représentant du Conseil administratif pour se faire l'écho des inquiétudes du Conseil municipal? A ce jour, pour ma part, je

l'ignore. Aussi aurais-je personnellement volontiers cosigné la motion M-160 qui, en fait, pose cette question et interpelle le Conseil administratif à propos de son attitude.

En tant qu'administrateur – administrateur responsable – dans un conseil d'administration, certes, Mesdames et Messieurs, j'apprécie que le Conseil administratif se montre maintenant solidaire avec les Chamoniards. Mais cela avait fait l'objet d'une autre demande, que j'avais également cosignée et qui, il y a plusieurs années, avait été renvoyée à l'unanimité ou quasiment au Conseil administratif par le Conseil municipal. Je ne peux, là aussi, que regretter qu'il faille attendre un drame et des morts pour que notre Conseil administratif commence à agir, alors que le Conseil municipal lui en avait signifié le désir il y a déjà plusieurs années, avant que ce drame ne survienne.

Voilà, je crois, ce que j'ai à dire. Je ne peux que déplorer cette situation, mais il est trop tard pour pleurer. Effectivement, maintenant, il faut agir, et sérieusement.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, nous avons voté l'urgence parce que nous sommes évidemment d'accord d'intervenir assez vite par rapport à la situation concernant le tunnel du Mont-Blanc, et nous n'avons rien à redire aux propos des orateurs précédents – y compris ceux, très pertinents, de notre collègue Michel Ducret – au sujet de ce qui s'est passé et n'aurait jamais dû se passer.

Ce que je voudrais ajouter, c'est que, souvent, ici, à juste titre, on déclare qu'une situation, un événement, voire une catastrophe, ont des raisons politiques. Il a été dit tout à l'heure que, effectivement, il y a eu, à propos de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, toute une série de fautes et d'imprévoyances, et que l'on avait mis en place des gens n'ayant en tout cas pas le sens des responsabilités. Ce doit être vrai, puisque cela a été dit par les précédents intervenants. Puisque nous partons de l'idée que nous sommes sur le terrain politique, nous devons dire aussi que les effets ont des causes. Si les gens qui ne se sont pas montrés à la hauteur étaient en place, c'est parce qu'ils ont été nommés. Et par qui? Par des instances supérieures au plus haut niveau.

M. Kanaan, très honnêtement, nous a remis deux articles parus dans *Le Point*, lequel, jusqu'à nouvel avis et à notre connaissance, n'est pas un journal de gauche. En page 2 du premier article, on lit qu'il y a précisément eu toute une série de proches des présidents de la République impliqués dans la gestion du tunnel du Mont-Blanc. Il y a eu un proche de Giscard d'Estaing, un proche de Chirac, mais aussi un proche de Mitterrand. Malheureusement donc, quel que soit le parti, ce sont les mêmes pratiques!

Il est évident qu'il n'appartient pas au président de la République d'intervenir au niveau de ce que l'on appelle l'opérationnel, mais au niveau du gouvernement. Le gouvernement en France, pendant longtemps – et, sauf erreur, il est actuellement d'obédience socialiste, verte, communiste – a compté des gens sachant prendre la parole et intervenir concernant Danone ou Marks & Spencer. Pourquoi ne sont-ils pas aussi virulents dans le cas du tunnel du Mont-Blanc? Nous allons la voter, cette motion! Nous n'allons pas proposer un amendement pour indiquer qu'il faudrait intervenir auprès de ces gouvernants, de ces dirigeants. Du côté italien, qui était au gouvernement le 24 mars 1999? C'est la même chose!

Il est correct de proposer une motion qui place le problème au niveau de ce que nous pouvons faire. Mais le vœu que nous émettons, c'est que les répondants dans cette salle du Parti socialiste, des Verts et du Parti du travail, lequel est proche du Parti communiste italien tel qu'il existe aujourd'hui ou du Parti communiste français, interviennent auprès de leurs camarades politiques en France et en Italie – et sûrement qu'ils le feront ou qu'ils l'ont fait – pour leur dire: «Cela suffit!» En effet, nous voulons bien voter la présente motion, mais c'est à vous, les répondants politiques, d'intervenir et, au nom de votre idéal, de faire en sorte que cela cesse. Nous votons donc cette motion, mais nous encourageons vivement nos collègues de ces trois partis à intervenir auprès de leurs frères en politique.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Pour ma part, j'utilise souvent l'autoroute blanche pour me rendre à une petite baraque que je possède en France. Je dois dire que ce qui me chagrine dans toute cette affaire, c'est que le tunnel du Mont-Blanc ne dispose toujours que d'un seul tube parcouru dans les deux sens par la circulation. Au milieu de la voie, qu'est-ce qu'il y a? Une maigre ligne blanche. Vous avez certainement tous emprunté une fois ou l'autre les 11 km de ce tunnel. Cela fait un peu peur, quand vous avez un «gros cul» devant votre véhicule et un autre «gros cul» derrière celui-ci, et que vous voyez les dangers que représentent les matières inflammables transportées. Vous vous sentez un peu coincé, cela donne des angoisses. Cela ne va évidemment pas changer. Il y aura peut-être des améliorations au niveau de la sécurité, des alarmes, etc., mais avec ces camions de 40 tonnes, le danger restera toujours latent dans ce tunnel.

La seule chose qu'il faudra faire un jour, c'est reporter ce trafic de marchandises – c'est d'ailleurs ce qui est demandé dans la quatrième invite de la motion – et de faire transiter celles-ci par ferroutage. D'ailleurs, j'ai entendu un jour M. Gayssot, ministre communiste de l'équipement, des transports et du logement du gouvernement français, préconiser cela. Il n'est peut-être pas le seul.

Quant aux habitants de la vallée de Chamonix, ils sont tranquilles maintenant. Il suffit d'aller par cette autoroute vous y promener – en ce qui me concerne, je

n'aime pas tellement y aller en voiture, mais enfin – et vous remarquerez qu'il n'y a plus tous ces camions. Avant la catastrophe et la fermeture du tunnel du Mont-Blanc, il y avait même des endroits, sur cette autoroute, lors de certaines montées, où il existait trois voies, et vous vous retrouviez tout à coup avec trois camions de front, ne sachant plus quoi faire derrière ceux-ci. Ils roulaient, à 1 km/h près, tous à la même vitesse; c'était l'horreur. Maintenant, pour les habitants, pour les riverains, c'est un peu plus calme, et je pense qu'il faut absolument chercher d'autres solutions plutôt que de permettre de nouveau le trafic de marchandises à travers ce tunnel qui restera, malgré tout, dangereux.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ce débat me donne un sentiment de malaise, et je vais en quelques mots vous expliquer pourquoi. Je trouve que certains des préopinants se donnent bonne conscience, s'élèvent ici en censeurs d'un drame qui nous a profondément touchés il y a deux ans de cela, puisqu'il se déroulait en effet à 90 km de Genève. Un des préopinants socialistes a vivement critiqué tout à l'heure les conditions de travail dans lesquelles s'effectue la reconstruction du tunnel. Il dispose visiblement d'informations que le commun des mortels n'a pas concernant des conditions de travail et des conditions salariales dignes du Moyen Âge. Mais je m'étonne quand même que, alors que celles-ci dépendent du ministère de l'équipement, des transports et du logement, ministère communiste d'un gouvernement socialiste, la déclaration de M. Kanaan ne contient pas un mot sur le fait que ces fameuses conditions de travail sont dictées par des gens de sa frange politique.

Mesdames et Messieurs les censeurs qui bombez le torse depuis un moment et essayez de vous donner bonne conscience en critiquant la reconstruction du tunnel, ce drame nous a tous frappés de près il y a deux ans. Je vous rappelle qu'il y a eu quatorze ans de mitterrandisme et pas une démarche dans le sens du feroutage; six ans supplémentaires de jospinisme, Monsieur Kanaan, et toujours pas une démarche du gouvernement en la matière. Il s'agit peut-être d'un fromage, je vous l'accorde, mais il n'empêche que, depuis plus de vingt ans, les profiteurs du fromage sont de votre bord, c'est-à-dire de celui de l'Alternative. *(Remarques.)*

Une voix. Et alors!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Nous possédons actuellement un peu plus de 1% du capital-actions de la société française et de la société italienne responsables du tunnel. M. Vaissade représente la société française et moi la société italienne en tant qu'administrateurs genevois. Mesdames et Messieurs, lorsque l'on est administrateur et que l'on a une responsabilité comme celle-là, il

faut savoir pour qui l'on se bat. Lorsque vous êtes administrateur d'une société, vous défendez la société qui vous emploie, cela figure dans la charte de l'administrateur et c'est ce que l'on appelle l'éthique de l'administrateur.

Je veux bien que l'on critique la société d'exploitation du tunnel; mais alors, il faut savoir où l'on doit aller, et, dans ce cas, se retirer de la société. Nous devrions alors retirer notre mandat d'administrateurs de la société italienne et de la société française. Nous devrions en outre vendre nos actions, parce que, à ce moment-là, nous aurions une crédibilité plus élevée pour critiquer ce qui se passe, étant donné que nous n'aurions plus aucun intérêt dans la société si ce n'est celui de défendre l'environnement. Sur ce point, je dois dire que je vous rejoins totalement.

Une chose qu'il faudra faire – mais malheureusement, cela ne se fera pas du jour au lendemain, parce que vous savez que des projets de cette envergure ne se créent pas en quelques jours, en quelques semaines, en quelques années – c'est évidemment promouvoir le feroutage. Tout le monde y gagnera: les Chamois et les Valdôtains, ainsi que toute la région, aussi bien au niveau de la sécurité que de l'environnement. Voilà ce que nous proposons. Alors, à propos de motions comme celle-ci, laquelle permet de se donner bonne conscience parce qu'il s'est passé un drame atroce à nos portes, je trouve qu'il est déplacé de bomber le torse ce soir.

M. Sami Kanaan (S). Apparemment, je suis assez naïf. Le 13 mars, lorsque nous avons demandé, toujours pour la motion M-160, l'urgence, qui a été redemandée et traitée en début de séance, on nous avait reproché de faire des calculs politicards parce que c'était le groupe socialiste qui avait déposé ce texte. J'ai donc écrit à l'ensemble des chefs de groupe en leur proposant de rédiger un texte commun. Comme par hasard, je n'ai reçu de réponse que de mes collègues de l'Alternative. Ceux de l'Entente n'ont pas donné de réponse et répondent aujourd'hui, appuyés par le magistrat de l'Entente au Conseil administratif, en revenant avec ce reproche débile: le calcul politicard.

C'est d'une indécence profonde, parce que, avec cette motion, nous soulevons un problème et surtout parce que nous soulignons le fait que les travaux avancent à une vitesse forcenée pour une réouverture à tout prix du tunnel du Mont-Blanc, avec des normes de sécurité très probablement non satisfaisantes – je ne parle même pas ici de protection de l'environnement. Nous soulevons ce problème et souhaitons appuyer le Conseil administratif dans ses démarches, et on vient nous parler des différents gouvernements qui se sont succédé en France! J'ai été très clair à ce sujet: j'ai constaté qu'il s'agissait d'un fromage alimenté par tous les présidents de la République française, de quelque bord que ce soit, y compris par François Mitterrand. J'ai été transparent à ce sujet, et on me répond avec des

espèces de règlements de comptes totalement stupides. C'est profondément indécent. On aurait pu faire ici un texte commun, cosigné par l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal; nous aurions été prêts à discuter des amendements si certaines phrases dérangeaient des conseillers.

Il se trouve que les informations dont je dispose concernant les conditions de travail des ouvriers dans le tunnel, Monsieur Muller, proviennent tout bêtement de la *Tribune de Genève* des samedi et dimanche 17 et 18 février 2001. Y sont cités les avocats des travailleurs en question, qui sont actuellement en procédure judiciaire devant les tribunaux français. Ce sont des informations à ma connaissance publiques, car je ne crois pas que la *Tribune de Genève* soit confidentielle. Je n'ai donc pas plus d'informations que vous, simplement, contrairement à vous, Monsieur Muller, moi, j'essaie de me renseigner; en tant qu'administrateur – même si vous l'êtes dans la société italienne gérant le tunnel – la moindre des choses serait que vous surveilliez d'un peu plus près ce qui se passe dans la société ATMB.

M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP). On parle de route... il est vrai qu'il y a un problème dans ce tunnel du Mont-Blanc. Il est important d'évacuer le trop-plein de véhicules, de camions entre autres, mais je ne vois pas comment la Ville de Genève ferait, en tant qu'actionnaire minoritaire, pour intervenir et diminuer le trafic trop intense de ce tunnel afin de le reporter sur le tunnel du Saint-Gothard.

M. Pierre Reichenbach (L). Je suis un peu ému de parler de ce drame du 24 mars 1999 et de ses conséquences. Je dirai simplement, chers collègues, que nous sommes un petit pays; en Suisse, il a fallu se battre sur le plan européen pour développer le feroutage, et on peut dire que cela demandera cinq ans, tandis qu'en France, à cause de l'intervention de syndicats, il faudra compter entre vingt et vingt-cinq ans!

Le groupe municipal libéral vous fait part de son malaise, non seulement concernant ce drame du 24 mars 1999 et des familles qui souffrent, mais aussi et surtout à cause des attermoissements dans les réalisations techniques appropriées. En effet, malgré les émissions de télévision où l'on entend que l'on a pris toutes les mesures, on peut déjà voir qu'il y a une grande lacune au niveau de la planification, puisque, du côté italien, on a pratiquement terminé les travaux et que, en France, on en est bien loin. A quoi cela est-il dû? Simplement au fait que les considérations techniques ne sont pas résolues. Mon vœu serait que ces considérations techniques, si notre motion pouvait servir à quelque chose, soient respectées en fonction d'une technologie moderne.

Maintenant, parlons du report de la circulation. Comme vous le savez, on a parlé ce soir du chemin du Velours, et nous avons des petits problèmes avec des petites voitures dans une petite rue où l'on veut installer des bornes! Mais il faudrait que certains d'entre vous aillent en France pour constater l'engorgement des autoroutes, les reports de circulation. Je vais partir après-demain pour le sud de la France, et je sais déjà que je vais rencontrer des problèmes au niveau d'Albertville et après le «Y» de l'autoroute de Turin, où l'on va avoir, au niveau de Fréjus – je pense aussi aux gens de Fréjus ce soir – des bouchons de camions où vous ne pouvez même pas dépasser. Ces camionneurs sont la plupart du temps fatigués; je ne suis pas allé regarder leurs tachygraphes, mais, ce que l'on constate, c'est qu'il est problématique d'emprunter les autoroutes en France avec de tels engorgements de circulation de poids lourds.

On parle de feroutage, du tunnel du Fréjus. On nous a signalé à grands renforts de publicité que le tunnel de base du Fréjus ne sera pas réalisé avant 2020, voire 2025, pour autant que les crédits soient votés. Je crois que la situation des Alpes est mal appréhendée et que nos collègues européens n'ont peut-être pas compris que l'on ne peut pas creuser des tunnels dans ces montagnes avec des moyens réduits; la nature est tout de même là!

Parlons maintenant du lobby des transports et de la puissance de son syndicat qui, périodiquement, bloque la France. Nous n'avons pas cette malchance en Suisse. Nous n'y avons encore jamais vu des grèves qui arrêtent la circulation, parce que nous avons le feroutage. Il y a moins de râleurs, même chez les Genevois, qui en sont!

Mes vœux consisteraient à agir, comme l'a souligné M. Muller dans son intervention, mais comment le faire avec efficacité? Nous retirer d'un conseil d'administration? Mais qu'est-ce que le *peanut* du 1% de représentation que nous possédons dans ce tunnel? Rien! Ce serait une plaisanterie. Moi, je prétends qu'il faut conserver nos sièges au sein des deux sociétés qui gèrent le tunnel et essayer d'agir. Il faut que, par notre vote, nous donnions à nos administrateurs la force de dire au conseil d'administration de ces sociétés: «Maintenant, Messieurs, nous sommes là aussi.»

Cependant, je me demande sincèrement quelle va être l'efficacité de notre demande auprès des autorités françaises. On a toujours parlé de fromage; on parle d'emmental, parce qu'il y a des trous! Eh bien, ce sont les trous qui se font dans les tunnels! Moi, je ne sais qu'une seule chose, c'est que le fromage, en France – tout comme en Suisse, d'ailleurs – c'est aussi la politique des petits copains, mais, dans ce cas-là, elle se situe à un échelon nettement supérieur.

Notre travail, en tant que Genevois, serait de faire passer un message. Mais comment trouver un moyen efficace pour faire passer celui-ci? Nos administra-

teurs pourront faire tous les efforts qu'ils veulent; s'ils ne sont pas entendus, à un moment donné, cela ne servira à rien. Nous pouvons simplement faire un vœu pieux pour que la sécurité soit optimale, pour que tous les défauts cités par M. Kanaan soient corrigés et pour qu'une telle catastrophe ne se reproduise plus. Mais je vous garantis qu'un détecteur d'incendie ou une alarme ne remplacent pas les vies du 24 mars 1999, parce que cela, c'était du crime organisé, mais nous n'y pouvons strictement rien! Je ne parle pas de malchance, je dis simplement que, ce soir, nous devons prendre des options pour dire à notre Conseil administratif: «Allez-y, prenez les dispositions qui vous semblent nécessaires, nous avons confiance en vous.» (*Quelques applaudissements.*)

M. Alain Marquet (Ve). Je crois que M. Muller, et M. Reichenbach après lui, ont mis le doigt sur un problème important. Concernant les conseils d'administration des sociétés qui gèrent le tunnel du Mont-Blanc, faut-il en être ou pas? Faut-il y occuper un siège ou observer de l'extérieur? Pour l'instant, nous en sommes et, jusqu'à plus ample information, c'est quand même le Conseil administratif qui, en proportion des capitaux qu'il a investis ou qu'il représente dans l'affaire, définit les options dudit conseil d'administration.

Quand M. Ducret évoquait tout à l'heure le fait qu'il avait déjà déposé avec M. Jucker un objet allant dans le même sens, j'avais envie de demander au Conseil administratif de nous ressortir les procès-verbaux des séances du conseil d'administration du tunnel du Mont-Blanc où il est intervenu pour défendre la position soutenue par le Conseil municipal de l'époque. Ainsi, nous pourrions le croire.

Pour l'instant, laissez-moi faire encore une comparaison avec certains placements que l'on dit éthiques et dans lesquels d'aucuns pensent qu'il vaut mieux investir pour pouvoir infléchir la politique commerciale, syndicale, économique d'une entreprise. Eh bien, cela fonctionne, et ce sont de tout petits actionnaires qui le font. La Ville est peut-être actionnaire à hauteur de 1% – bien que je croie que ce soit un peu plus – mais elle n'est pas toute seule à l'être, il y en a d'autres, et je pense que c'est en se regroupant que l'on est forts.

Par ailleurs, nous avons parlé des camionneurs qui vivent dans des conditions difficiles. J'aimerais quand même rappeler que les camionneurs qui bloquent parfois la circulation dans toute la France ne sont pas là de leur seul fait, mais qu'ils sont bien souvent manipulés par leur patron, lequel leur dit que, s'ils ne le font pas, les conditions de leur engagement seront révisées. Tout cela n'est fait que pour obtenir des conditions de circulation favorisant leur trafic et leur commerce, dont ils ont peut-être besoin. Le ferroutage sera une solution.

Finalement, quand on prétend que nous voulons nous donner bonne conscience avec la motion qui vous est présentée ce soir, je citerai Marie Bashkirtseff, qui disait que «pour n'avoir pas fait une chose avant, on n'est pas tenu de ne plus la faire du tout».

M. Robert Pattaroni (DC). Est-il est possible à une petite ville, un tout petit pays, de faire des démarches de ce genre? Nous venons d'être témoins d'une tentative courageuse de M. Leuenberger, qui s'adresse à M. Bush. Pour ma part, j'ai trouvé ce qu'il a fait sympathique, donc nous pouvons le faire aussi. C'est un socialiste qui est courageux, et je tiens à le dire.

Quant à ce qu'a dit M. Kanaan, il ne faut pas prendre les remarques que j'ai pu faire comme un règlement de comptes, puisque, dans le cas particulier – dans d'autres, c'est peut-être différent – nous sommes assez peu partie prenante dans ce pays qu'est la France. Néanmoins, je pense qu'il est important que ceux qui proposent soient aussi cohérents dans leurs démarches politiques. Aujourd'hui, quand on est membre des partis concernés, on a les moyens, par le côté transfrontalier de ceux-ci, à vocation plutôt générale et internationale, de rendre attentifs à certains problèmes des collègues, camarades ou compagnons de route et de leur dire: «Attention, vous avez le pouvoir, donc c'est à vous qu'il appartient d'intervenir.» Nous donnons le coup de pouce, mais le coup de poing, c'est à eux de le donner.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). On parle beaucoup de transport, de trafic routier, de tunnel du Mont-Blanc et, moi, j'aimerais dire quelques mots au sujet du Mont-Blanc, ce massif que j'aime beaucoup et que je parcours régulièrement. J'aimerais vous parler de son état, qui n'est pas bon. Il faut tout d'abord se souvenir que le massif du Mont-Blanc se situe sur trois pays européens, la Suisse, la France et l'Italie. Nous en avons donc une partie chez nous en Suisse. Or on a découvert dans les strates neigeuses, tout près du sommet, des concentrations de plomb et de monoxyde de carbone, à telle enseigne qu'à un moment donné de nombreuses associations d'alpinisme ont fortement déconseillé à leurs membres de prendre de la neige pour se la mettre dans la bouche dans le but de se désaltérer. C'est incroyable d'en arriver là, car le Mont-Blanc est tout de même considéré comme l'une des merveilles du monde; on le compare, sur le plan de la beauté, à l'Himalaya, aux Andes, aux plus beaux massifs extraeuropéens.

Je pense que nous nous devons de faire quelque chose pour ce massif, pour cette montagne, cette nature, pour les gens de la vallée de Chamonix – et leur maire, M. Charlet – qui ont bien montré que c'était le moment de faire quelque

chose, de changer d'optique. A partir du moment où le tunnel du Mont-Blanc a cessé d'être en fonctionnement, à cause du terrible drame de mars 1999, sur le plan de la pollution, la situation s'est sensiblement améliorée dans la vallée. Quant à moi, je dirais tout simplement que ce tunnel du Mont-Blanc est devenu obsolète! Il ne correspond plus du tout à ce que l'homme de demain peut souhaiter, d'autant plus que l'on parle de plus en plus du parc international du Mont-Blanc, de l'espace Mont-Blanc qui va s'étendre en France, en Italie et en Suisse. Il n'y a donc qu'une seule solution à long terme, comme l'a dit M. Pierre Muller, il s'agit effectivement d'installer un ferroutage, qui partirait de Sallanches pour aboutir à Courmayeur, en Italie, seule alternative pour le développement durable du Mont-Blanc. (*Quelques applaudissements.*)

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais préciser quelque chose sur un point essentiel concernant les moyens d'intervention par rapport à l'objet dont nous traitons. M. Reichenbach a dit que ce que nous voterions ce soir était peut-être un vœu pieux. Ce n'est pas le cas. Si le Conseil administratif suit la motion – et il a annoncé, de par son adhésion à l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc, qu'il voulait agir – il n'y a pas que des vœux pieux, il existe des moyens juridiques. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours en France concernant cette affaire. Il y a évidemment les enquêtes principales autour du drame lui-même, enquêtes pénales et enquêtes de responsabilité civile, il y a des procédures concernant les normes sur l'environnement et également celles se rapportant au respect des règles sur les marchés publics.

Concernant les appels d'offres pour l'octroi des chantiers en France – je ne parle que du côté français; nous avons moins d'informations concernant l'Italie, mais peut-être M. Muller peut-il nous en fournir, puisqu'il siège au conseil d'administration du côté italien et qu'il en est fier – il semblerait que les règles n'aient pas été respectées. Confiés à l'entreprise Bouygues, connue pour faire du dumping au niveau de l'offre pour ensuite surfacturer les travaux, ces appels d'offres ont été faits en urgence et de manière non transparente.

Il faut aussi évoquer les procédures se rapportant au Code du travail, comme je vous le disais tout à l'heure. Il y a de très nombreuses procédures judiciaires en cours, et rien n'empêche la Ville de Genève de s'y impliquer. En outre, le fait d'être un petit actionnaire n'empêche rien non plus. Des exemples récents, dans notre propre pays, montrent que de petits actionnaires peuvent parfaitement influencer une situation; faut-il vous citer Swissair par exemple, pour ne pas parler d'un cas plus proche de nous, à Genève?

Je vous donne un autre exemple: la centrale nucléaire de Creys-Malville. En l'occurrence, la situation était différente, car notre action s'est faite à titre antici-

patoire, dirais-je. Nous ne voulions justement pas de catastrophe. Nous avons été très actifs et heureusement pas seuls – de loin pas – en tant que Ville de Genève. L'Etat de Genève a été très actif aussi, ainsi que de très nombreuses autres personnes. Tous ensemble, contrairement à l'avis de ceux qui prétendaient que l'on ne pouvait rien faire, nous avons contribué à faire fermer une centrale nucléaire. Je reconnais qu'il y avait aussi des facteurs économiques en jeu, mais à eux seuls ils n'auraient pas suffi pour faire fermer Creys-Malville.

Il existe donc des moyens concrets d'intervention, il ne faut pas se leurrer. Prétendre aujourd'hui que l'on ne peut pas intervenir concrètement, c'est une manière déguisée de dire que l'on n'a pas envie de le faire. J'incite donc vivement le Conseil administratif – et, apparemment, il y est en tout cas en partie disposé – à examiner des moyens d'intervention concrets.

J'aimerais encore relever l'existence d'un article paru aujourd'hui dans la *Tribune de Genève* – il s'agit d'une information publique, je tiens à le préciser, ce n'est rien de confidentiel – concernant une déclaration du président de la société qui gère le tunnel du Mont-Blanc du côté italien, M. Colombo; M. Pierre Muller doit le connaître. Il nous déclare que nous aurons le tunnel le plus sûr d'Europe, et même un tunnel parmi les plus sûrs au monde. J'invite vivement notre représentant au conseil d'administration de cette société à s'assurer que cela correspond à une réalité, parce que ce serait une excellente nouvelle.

Dans cet article, on nous décrit un peu les nouvelles mesures de sécurité qui seront prises; on nous dit par exemple qu'il y aura des abris pressurisés de 40 m² tous les 300 m. Tous les 300 m! Imaginez si l'accident d'il y a deux ans se répétait: un camion, vu son chargement, brûle et dégage une chaleur infernale. Comment voulez-vous que quelqu'un survive sur 300 m, ou même sur 150 m, dans une situation pareille, en pleine fumée? Il faudrait qu'il se trouve juste près d'un abri et qu'il sache dans quelle direction aller pour s'y rendre. Ensuite, il y aura des moyens d'évacuation, suivant toute une série de données techniques. Peut-être M. Colombo a-t-il raison et ce tunnel sera-t-il très sûr; peut-être que, si un nouveau camion chargé de margarine brûle à 1000 degrés, ce sera quand même très sûr pour tout le monde. Cependant, j'aimerais une réévaluation indépendante. Tant que celle-ci n'aura pas été menée à bien, je suis désolé, je ne fais pas confiance à ces personnes, vu qu'elles gèrent le tunnel depuis des années.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais d'abord remercier M. Zaugg des propos qu'il vient de tenir. Je crois qu'ils étaient très modérés, très justes. Comme lui – je pense que nous sommes tous d'accord avec lui, d'ailleurs – nous souhaitons préserver l'environnement de ce magnifique massif du Mont-Blanc, trinationnel comme il l'a dit.

Monsieur Kanaan, vous êtes un conseiller municipal mesquin! En effet, chaque fois que l'on vous contre, vous vous dressez sur vos ergots et vous devenez extrêmement agressif, en particulier vis-à-vis de moi, sur tous les sujets concernant mon département. Mais, voyez-vous, cela coule sur moi comme de l'eau sur les plumes d'un canard, ce soir, parce que cela fait bien longtemps que j'ai compris que vous étiez en campagne électorale et que vous faisiez feu de tout bois, c'est le cas de le dire maintenant. Lorsque vous faites des comparaisons, comparez ce qui est comparable! En effet, vous parlez de Creys-Malville et de la position de la Ville de Genève – que j'ai d'ailleurs soutenue, parce que je trouvais que le surgénérateur était une idiotie totale – mais, dans ce cas, Monsieur Kanaan, nous n'étions pas actionnaires ni administrateurs! Nous étions seulement de proches voisins d'un surgénérateur qui pouvait exploser à tout moment. Nous avons bien fait de le fermer et j'en rends grâce au Parti des Verts, en particulier à MM. Cramer et Vaissade, lesquels ont pris à un certain moment le leadership de la lutte contre la centrale nucléaire de Creys-Malville. (*Remarque de M. Tornare.*) Je parle des Genevois, Monsieur Tornare.

Voyez-vous, Monsieur Kanaan, je soutiens depuis longtemps Alp Action, car je crois que c'est une association tout à fait honorable qui défend justement l'environnement alpin. Je suis un de ses fervents défenseurs, et je dirai que nous devons préserver notre environnement proche, le Mont-Blanc, les Alpes valaisannes, les Alpes suisses et également notre environnement ici, dans notre canton de Genève. Mais ne venez pas faire des procès d'intention au magistrat qui vous parle, parce que, franchement, c'est totalement déplacé.

M. Alain Vaissade, maire. Après ce débat, je rappelle quand même que le Conseil administratif s'est nettement engagé dans la lutte contre le retour des poids lourds au tunnel du Mont-Blanc.

J'aimerais rassurer M. Pattaroni: ce parlement n'est pas un parlement de godillots; il l'a montré à plusieurs reprises, autant au niveau de la solidarité – lorsque, par exemple, il a voté à l'unanimité la création du Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté destiné à des villes – que lors de l'affaire précédemment citée de Creys-Malville. En effet; ce parlement a demandé au Conseil administratif – je me rappelle que j'étais alors conseiller municipal – de s'engager par tous les moyens, en particulier juridiques, pour fermer cette centrale.

Pour en revenir au tunnel du Mont-Blanc, M. Juon avait posé une question écrite où il demandait au Conseil administratif d'intervenir afin de limiter le retour des poids lourds. Par la suite, il est intervenu une deuxième fois, le 27 juin 2000, par le biais de la résolution R-21, pour demander que l'on agisse dans ce

sens. Monsieur Juon, sachez que nous sommes administrateurs des deux sociétés qui gèrent le tunnel, M. Pierre Muller et moi, depuis à peine deux ans, et que le Conseil administratif avait bien entendu vos questions et pris position à ce sujet, en particulier lorsque le président de l'ATMB m'avait rendu visite à Genève. Il y était de passage, et je lui avais déjà alors signifié que le Conseil municipal avait de grandes réserves par rapport à tout retour des poids lourds dans le tunnel du Mont-Blanc.

Le 12 mars, j'ai tenu une conférence de presse, puisque le Conseil administratif avait alors arrêté sa position. Celle-ci était unanime, et c'est d'ailleurs toujours la sienne: il faut lutter contre le retour des poids lourds dans le tunnel du Mont-Blanc, pour trois raisons.

Premièrement, afin d'accélérer la mise en œuvre du feroutage du côté de la vallée de Chamonix et, évidemment, comme le tunnel est fermé aujourd'hui, trouver des solutions alternatives, en particulier en utilisant la ligne du Tonkin et en passant par le Simplon.

Deuxièmement, il faut dire que nous avons été complètement atterrés par la catastrophe du 24 mars 1999, qui a fait 39 morts. Nous nous soucions de la sécurité des Genevois qui empruntaient ce tunnel assez fréquemment, puisqu'il permettait de rejoindre l'Italie; or, les automobilistes étaient menacés par ce trafic des poids lourds. Cela tout en sachant qu'il y a bien sûr d'énormes intérêts financiers en jeu à cause du transport des marchandises par les poids lourds.

Le troisième point sur lequel je suis intervenu dans cette conférence de presse est en relation avec les propos de M. Zaugg, que je rejoins. Monsieur Zaugg, vous avez une carrière d'alpiniste derrière vous, vous êtes quelqu'un de connu qui s'est engagé pour la défense des Alpes, des montagnes et en particulier du Mont-Blanc. Troisièmement, donc, le Conseil administratif a souligné que ce site historique et unique du Mont-Blanc était menacé par le trafic des poids lourds, en particulier dans la vallée de Chamonix. La position que nous prenons rejoint donc celle de la ville de Chamonix et de son maire.

Lors de cette conférence de presse, où de nombreuses chaînes de télévision, aussi bien françaises que belges et italiennes, des radios et des journaux étaient présents, l'intervention de la Ville de Genève n'a pas été forcément prise positivement, parce que l'on nous a accusés – on m'a accusé – d'ingérence, de nous adresser à un autre pays alors que nous, la Suisse, nous n'étions pas dans l'Europe. Cela n'a donc pas été si facile. Par contre, cela a été très bien accueilli parmi les habitants de la vallée de Chamonix, les autorités et de nombreuses collectivités qui souffrent des maux dus au transport par les poids lourds.

Le Conseil administratif a fermement pris position. Monsieur Ducret, j'ai bien entendu votre intervention et vous avez eu raison de la faire, si vous avez

manifesté il y a plus d'une douzaine d'années par voie de motion afin que des précautions soient prises et que tel n'a pas été le cas. Mais sachez aussi que, si vous n'avez pas plus de 50% de participation dans un conseil d'administration, vous avez peu de chances d'être entendu.

Laissons les histoires politiques ou politiciennes. Bien sûr, il y a eu M. Chirac, qui était premier ministre; bien sûr, il y a M. Jospin, qui l'est actuellement. Mais il y avait M. Balladur, et maintenant M. Juppé... On n'en finirait pas d'attribuer des responsabilités.

Cette motion nous donne l'occasion d'intervenir avec détermination. Je suis content qu'elle ait été déposée. Il est vrai, Monsieur Kanaan, qu'il aurait été mieux qu'elle fût signée par tous les partis, mais elle est là. Elle comporte six invites adressées au Conseil administratif. Bien sûr, nous pouvons les considérer d'abord en tant qu'exécutif de la Ville, mais aussi en tant qu'administrateurs des deux sociétés gérant le tunnel du Mont-Blanc. La première invite est réalisée, mais nous allons poursuivre cette action, à savoir tout entreprendre, y compris sur le plan juridique, afin d'empêcher la réouverture de ce tunnel tant que les normes de sécurité et de protection de l'environnement ne seront pas suffisantes.

Nous avons rejoint l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc, laquelle a entrepris des démarches juridiques; elle vient d'ailleurs de perdre sa cause auprès du Tribunal administratif de Grenoble, mais elle est déjà en train de préparer d'autres recours. Par l'intermédiaire de cette association, nous allons pouvoir intervenir juridiquement, de la même manière que nous l'avions fait en constituant un collectif pour la fermeture de Creys-Malville. Notre engagement est bien entendu accueilli à bras ouverts par cette association. Sachez que je reviendrai devant ce Conseil municipal – cette motion m'y invite – avec un projet d'arrêté pour pouvoir dégager des moyens financiers en vue de soutenir les avocats de cette association de telle manière que l'on puisse ainsi favoriser ses actions devant les tribunaux.

J'en viens maintenant à l'idée de se désolidariser publiquement de la majorité du conseil d'administration de l'ATMB. Comme je l'ai déjà annoncé, suite à la question écrite de M. Juon, j'ai écrit au conseil d'administration de la société ATMB en disant que je souhaitais simplement, en tant qu'administrateur d'une société et représentant de la Ville de Genève, ne pas être associé à des malversations de toutes sortes et que ce n'était pas contradictoire avec mon mandat d'administrateur. *A priori*, je faisais donc confiance à cette société et j'en avais conscience, mais je ne pouvais supporter que soient adoptées au conseil d'administration des positions faisant fi de toutes les règles, des études d'impacts, etc. Ma position a consisté à signaler par écrit au président que je me désolidarisais d'une ouverture du tunnel du Mont-Blanc qui ne respecterait pas les conditions de sécurité pour les utilisateurs ni l'environnement. Le président m'a évidemment

répondu que ce n'est pas l'ATMB qui est compétente en matière de circulation pour autoriser ou non le retour des poids lourds. En ce sens, il n'a pas tort: ce n'est pas l'ATMB qui est compétente en la matière, mais le gouvernement français.

J'espère donc que nous pourrons transmettre cette motion que vous allez voter tout à l'heure au gouvernement français. Cela me paraît essentiel si vous soutenez cette motion, que vous soyez socialistes, Verts ou membres d'autres partis. L'intérêt actuellement n'est plus partisan ou politicien, suivant que l'on appartient à tel ou tel parti, mais d'essayer de faire le maximum pour que, dans ce tunnel, on ne répète pas les erreurs précédentes, à savoir celles qui ont conduit à cette catastrophe.

La troisième invite demande une étude impartiale sur les incidences du tunnel du Mont-Blanc sur l'environnement. Nous y sommes également très attentifs. Pour ma part, je ne vois aucun problème à défendre cette position dans le conseil d'administration. Cela ne sera pas facile; en effet, je serai face à un conseil d'administration qui va *a priori* me regarder d'un drôle d'air, puisque j'ai manifesté publiquement ma position. A un moment donné, alors que nous vivions le drame de l'Afghanistan avec la destruction des Bouddhas, j'ai même comparé l'irresponsabilité de certains gouvernements avec cette situation en disant qu'ils allaient détruire le site du Mont-Blanc. Là aussi, ces paroles n'ont évidemment pas été bien accueillies par ceux qui soutiennent la réouverture du tunnel.

En ce qui concerne les trois autres invites de la motion, où le Conseil municipal invite le Conseil administratif, entre autres, à «effectuer ou à faire effectuer, si possible en collaboration avec l'Etat et les autorités françaises et italiennes compétentes, des études permettant un report dans des délais aussi brefs que possible du trafic de marchandises vers des solutions de feroutage en limitant l'usage de ce tunnel aux véhicules privés», j'espère que le Conseil d'Etat suivra l'exemple de la Ville. Pour l'instant, il ne s'est pas tellement manifesté dans ce sens. J'ai été auditionné par la commission des affaires régionales du Grand Conseil, et je lui ai dit ce que la Ville de Genève allait faire. C'était avant le 12 mars, et je ne sais pas quel est le résultat des travaux de cette commission, j'ai senti ses membres assez intéressés par la position de la Ville, mais je ne sais pas s'ils voteront la même.

Pour l'instant, l'Etat a simplement répondu à la sixième invite, à savoir qu'il a donné 50 000 francs français pour participer au financement du mémorial qui sera édifié au printemps 2001. J'espère pour ma part que l'on arrivera à convaincre l'Etat de s'engager dans le même sens que nous.

Je passe à la cinquième invite, laquelle vise à rechercher des «solutions permettant à terme de reporter l'ensemble du trafic transalpin de cette région vers le rail et d'autres modes de transports compatibles avec le développement durable et la qualité de vie dans la région». Nous avons des solutions à proposer, et il faudrait que le gouvernement français nous entende, parce que nous n'avons pas

beaucoup de compétences. Nous pouvons en tout cas, en attendant, affirmer à nouveau que nous pouvons trouver des solutions transitoires en ouvrant la ligne du Tonkin pour acheminer les marchandises par ferroulage via le Simplon. A cette fin, des études devraient pouvoir être lancées. Mais de là à les payer, nous, Ville de Genève... Je pense que nous ne pouvons pas soutenir des investissements pareils, cela ne nous concerne pas; mais nous pouvons jouer un rôle moteur pour intervenir auprès des gouvernements.

Voter cette motion, c'est donc donner de la continuité à l'action du Conseil administratif et nous permettre d'écrire carrément au gouvernement français pour lui en transmettre le texte par l'intermédiaire du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral. Je vous invite à la voter, bien sûr, puisque cela favorisera notre action. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout entreprendre, y compris sur le plan juridique, afin d'empêcher la réouverture de ce tunnel tant que sa mise en conformité en matière de sécurité n'est pas garantie et confirmée par des sources réellement indépendantes;
- se désolidariser publiquement de la majorité du conseil d'administration de la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc et de la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc en cas de réouverture sans respect intégral des normes de sécurité, et à évaluer, dans ce cas, la possibilité d'actions juridiques civiles et pénales;
- demander une étude impartiale sur les incidences de cet ouvrage sur l'environnement, conformément à la directive européenne du 3 mars 1997;
- effectuer, ou à faire effectuer, si possible en collaboration avec l'Etat et les autorités françaises et italiennes compétentes, des études permettant un report dans des délais aussi brefs que possible du trafic de marchandises vers des solutions de ferroulage en limitant l'usage de ce tunnel aux véhicules privés;
- intervenir auprès du Conseil d'Etat et des autres autorités et organismes compétents afin de renforcer la recherche de solutions permettant à terme de reporter l'ensemble du trafic transalpin de cette région vers le rail et d'autres modes de transports compatibles avec le développement durable et la qualité de vie dans la région;

- participer au financement du mémorial qui sera édifié au printemps 2001, près de la plate-forme du tunnel du Mont-Blanc, pour rappeler au monde cette terrible catastrophe et à chacun des organismes gestionnaires leurs responsabilités.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous avons reçu en cours de séance une motion d'ordre signée par M. Alain Dupraz et qui pourrait être traitée relativement rapidement, si vous le voulez bien. Celle-ci demande que les rapports PR-33 A et PR-34 A, correspondant à des points avancés de notre ordre du jour, soient traités demain, étant donné que les travaux dont il est question dans ces rapports doivent être effectués en été. Que celles et ceux qui acceptent cette proposition de modification relativement légère et assez naturelle, me semble-t-il, de l'ordre du jour, lèvent la main. Monsieur Bonny, vous avez la parole.

M. Didier Bonny (DC). Je m'exprimerai brièvement. Il fallait bien que cela arrive à un moment donné, et c'est maintenant, donc ayons la discussion à ce sujet, que cela concerne ce point-là ou un autre de l'ordre du jour. Nous nous retrouvons dans la même situation qu'il y a quelques mois, avec un ordre du jour qui n'avance pas, qui est de plus en plus pléthorique. Monsieur le président, vous aviez dit vous-même au moment où vous avez accédé à la présidence que le bureau ne changerait pas l'ordre du jour, et je dois dire que je crois que c'est exactement ce que vous faites. Ce sont donc les conseillers municipaux qui prennent cela sur eux, mais je trouve que ce n'est pas forcément mieux, parce que, jusqu'à l'été, cela va être ainsi sans cesse, chacun va vouloir faire passer tel et tel point pour une raison x ou y.

Rendons-nous à l'évidence: nous sommes tous incapables, ici, de faire avancer l'ordre du jour de manière rapide; alors, trouvons une solution, mais quant à moi – je parle ici seulement sur un plan personnel – je me refuse à changer l'ordre du jour pour n'importe quel point, même s'il y a urgence, parce que je ne vais pas pouvoir définir pourquoi une urgence est plus importante qu'une autre. Trouvons une solution pour régler ce problème-là, siégeons pendant une semaine de suite s'il le faut, arrêtons de déposer des motions, je n'en sais rien, on en revient toujours à cela, mais «bidouiller» – j'emploie exprès ce terme – notre ordre du jour n'est en tout cas pas le bon moyen, on ne s'en sortira jamais!

Le président. Je vais quand même donner un point de vue personnel là-dessus. J'aimerais d'abord dire que, si je ne modifie effectivement plus l'ordre du jour, c'est la religion inverse qui correspond à «bidouiller les choses», n'est-ce pas! Le règlement n'autorise pas quelques-uns, dans l'air raréfié d'une chambre ou d'une antichambre, à modifier comme il leur semble l'ordre du jour. Tout cela doit se faire dans la transparence, la démocratie, et, s'il y a des arguments pour telle ou telle solution, que les meilleurs l'emportent! Il n'est pas question que je revienne sur la manière dont je traite l'ordre du jour, il passe en séance plénière et seul le plénum en est maître.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que nous allons proposer aux chefs de groupe – la décision est déjà prise, mais la lettre n'est pas encore partie – une nouvelle séance supplémentaire pour qu'un maximum de points puisse tout de même être traité avant l'été, puisqu'il est effectivement nécessaire maintenant que nous traitions un certain nombre de questions quant au fond. Voilà, j'ai donné quelques éléments de précision et je passe la parole à M. Hediger.

M. André Hediger, conseiller administratif. Quant à ce que vous venez de dire, Monsieur le président, il est bien entendu que vous êtes maître de l'ordre du jour. En son temps, j'ai déjà informé la commission des travaux, qui étudiait les propositions PR-33 et PR-34 concernant les demandes de crédits destinées à la réfection des terrains synthétiques de Varembe et du Bois-des-Frères, que nous avons reçu une lettre de l'Association cantonale genevoise de football nous communiquant que, si les travaux n'étaient pas faits sous peu à Varembe, plus aucun match ne s'y jouerait. Or la situation s'est compliquée ces derniers jours. Ce n'est pas pour cela que je demande que nous traitions cet objet ce soir, mais je souhaite plutôt que nous trouvions des solutions pour que les rapports soient traités plus rapidement.

Le samedi 24 mars, il y a eu, au centre sportif du Bois-des-Frères, un match de juniors C entre le City et l'US Carouge. La moquette étant très abîmée, des bouts de ficelle dépassant, un jeune joueur a trébuché et s'est fracturé le pied. Vous le savez, je suis très préoccupé par tous les accidents qui peuvent se produire. Nous venons d'en parler, il y a un instant, au sujet du tunnel du Mont-Blanc; je n'aimerais pas que nous ayons à déplorer demain d'autres accidents sur nos terrains de football synthétiques. En effet, à un moment donné, la Ville pourrait être tenue pour responsable par les assurances du fait que nos terrains synthétiques ne sont pas entretenus ni refaits.

Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir. Bien entendu, c'est vous qui décidez de l'ordre du jour; je souhaitais uniquement attirer votre attention sur les problèmes que nous rencontrons en ce moment.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Monsieur le président, vous direz à M. Bonny que je ne suis pas du tout habitué à demander l'urgence sur des motions ou à modifier l'ordre du jour, bien loin de là; ce n'est en tout cas pas moi qui le fais d'habitude. Simplement, j'insiste sur le fait que les travaux doivent impérativement être réalisés en été. Evidemment, cela aurait déjà pu être fait l'été dernier, mais la remise du programme d'investissements quadriennal (PIQ) aux membres du Conseil municipal n'ayant pas eu lieu, ces deux motions avaient été gelées aussi bien par la commission des travaux que par la commission des sports. Nous avons enfin obtenu ce PIQ pour pouvoir nous prononcer; des analyses ont été réalisées, un tas de choses ont été faites. Si cet objet n'est pas mis à l'ordre du jour de demain et voté, je crois que nous pouvons encore attendre six mois! Il faudra simplement attendre l'été prochain pour réaliser ces travaux.

Je rappelle que, après le vote du Conseil municipal, il y a un délai référendaire de quarante jours, puis le délai des appels d'offres aux fournisseurs qui vont poser ces moquettes synthétiques, et je pense que c'est le dernier moment pour discuter de ces deux points, c'est tout! C'est simple à comprendre!

Le président. La parole est à M^{me} Ecuivillon. (*Des conseillers municipaux protestent.*) Ah oui, Madame, excusez-moi, quelqu'un de votre parti a déjà pris la parole, le règlement est formel sur ce point.

M^{me} Alice Ecuivillon (DC). Je voulais m'exprimer en qualité de présidente de la commission des travaux, Monsieur le président.

Le président. Le règlement ne le prévoit pas, je suis désolé, Madame.

M^{me} Alice Ecuivillon. Ah bon, eh bien, tant pis!

Le président. Je vous remercie de votre compréhension et je donne la parole à M. Oberholzer pour finir.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, je ne sais pas si ce sera «pour finir» la discussion à ce sujet! Vous êtes peut-être optimiste sur ce point. Le groupe libéral soutiendra la modification proposée de l'ordre du jour. Mais quant aux objets ayant été approuvés à l'unanimité lors de leur étude en

commission, si nous pouvions consacrer un peu moins de temps à la modification de l'ordre du jour qu'à leur prise en considération et au vote en séance plénière, ce serait peut-être aussi favorable à l'avancement de nos travaux!

Le président. Je vous rappelle que chaque parti a deux minutes pour s'exprimer sur la motion d'ordre. La parole est à M. Broggini.

M. Roberto Broggini (Ve). J'interviendrai très brièvement. Nous avons également d'autres sujets que nous pourrions faire passer en urgence; je pense notamment à la rue Leschot, polluée depuis de très nombreuses années. Je crois que nous devons suivre l'ordre du jour et que, s'il y avait moins d'interventions intempestives, nous irions plus rapidement. Je clos ici mon intervention et je vous invite à refuser cette motion d'ordre.

Le président. A l'exception d'un seul, tous les partis se sont exprimés. Le débat est donc clos, et je sou mets à votre vote cette motion d'ordre qui demande que les rapports PR-33 A et PR-34 A figurant à notre ordre du jour soient traités demain.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (quelques oppositions des Verts et quelques abstentions socialistes).

6. Clause d'urgence sur la motion de MM. Souhail Mouhanna, Alain Comte, Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Pour une régularisation de tous les faux temporaires» (M-182)¹.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je rappelle que, lors de l'examen du projet de budget 2001 par le Conseil municipal, celui-ci avait accepté le 16 décembre 2000 la motion M-151 présentée par quelques-uns d'entre nous et relative à la situation des faux temporaires en Ville de Genève. Cette motion invitait le Conseil administratif à présenter un rapport avant fin mars concernant la situation des faux temporaires, avec des statistiques et les mesures envisagées. Nous avons découvert, à la lecture de l'ordre du jour, que la réponse du Conseil administratif

¹ Annoncée, 4152.

est inscrite à un point avancé de celui-ci, ce qui signifie que nous pourrions peut-être l'entendre au mois de juin ou plus tard encore, alors que le Conseil administratif est actuellement en train de prendre des mesures concernant ces régularisations.

Nous avons reçu avec la réponse du Conseil administratif une documentation importante à la lecture de laquelle nous avons considéré qu'il était absolument indispensable d'engager un débat sur les procédures en cours, afin que le Conseil municipal puisse exprimer un certain nombre d'avis sur les régularisations envisagées et surtout sur leurs conditions qui semblent extrêmement floues et surtout leur nombre.

Je pense également qu'il est indispensable que les organisations du personnel soient associées à la concrétisation de la motion du mois de décembre 2000 et qu'il est peut-être nécessaire de lire – cela ne prend même pas une minute – le texte de la motion urgente M-182: «Considérant: l'acceptation par le Conseil municipal à la quasi-unanimité de la motion M-151 «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève»; la réponse encourageante du Conseil administratif à cette motion; l'insuffisance des mesures prises par le Conseil administratif tant au niveau des délais, trop longs, que du nombre, trop limité, des régularisations envisagées; la nécessité d'associer les organisations représentatives du personnel à la concrétisation de la politique de régularisation des faux temporaires, la forte amélioration des finances de la Ville de Genève, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à procéder, de concert avec les organisations représentatives du personnel, à la régularisation de tous les faux temporaires, au plus tard à fin juin 2001; à prendre les mesures propres à empêcher que de nouveaux cas de faux temporaires surviennent en Ville de Genève.» Je crois que le texte de cette motion constitue en lui-même un argument pour l'acceptation de l'urgence.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Il s'est passé un certain nombre de choses au cours de cette législature, mais on les a vite oubliées. Le 30 septembre 2000, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité une motion très importante, la motion M-96, que j'avais déposée avec M^{mes} Spielmann et Vanek, intitulée «Faux temporaires: quel avenir? quelle durée?», que je vais vous lire: «Considérant: que le dernier numéro du *VG Mag*, journal des collaborateurs de la Ville de Genève, évoque le sujet des faux temporaires; que le Conseil municipal, il y a quelques années, avait mis en place ce système regrettable; que la commission du personnel soulevé ce problème et propose de négocier une nouvelle solution, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à négocier avec la commission du personnel et, ensuite, à présenter au Conseil municipal une modification des statuts des fonctionnaires de notre commune en revenant à la solution antérieure (exemple: engagement d'une personne pour une fonction pendant un an à l'essai, ensuite confir-

mation de l'engagement de cette personne).» Le Conseil municipal avait accepté à l'unanimité la motion M-96 et, de gauche à droite, je peux vous l'affirmer, tout le monde était conscient qu'il fallait entreprendre quelque chose! La commission du personnel m'a contacté pour m'informer que le Conseil administratif engageait des négociations et que, à fin avril, tout serait terminé et qu'une solution adéquate serait mise en place.

M. Mouhanna a remarqué que la réponse à la motion M-151 correspond à un point très avancé de l'ordre du jour de cette session, mais nous n'avons toujours pas de réponse à notre motion M-96 du mois de septembre, rien! J'ai tous les éléments d'information qui me sont communiqués de l'extérieur du Conseil municipal, par la commission du personnel, dont trois de ses représentants me disent qu'ils espèrent...

Le président. Monsieur Lyon, exprimez-vous sur l'urgence, s'il vous plaît, pas sur le fond!

M. Jean-Pierre Lyon. Mais je croyais que c'était comme tout à l'heure, pour le tunnel! Ce n'est pas l'urgence? Ce n'est pas la motion? Nous ne discutons pas de la motion de MM. Mouhanna et Comte? C'est sur l'urgence?

Le président. Nous n'avons pas voté l'urgence, Monsieur Lyon! Nous vous demandons vos arguments sur l'urgence!

M. Jean-Pierre Lyon. Mais comment! Mais je suis pour l'urgence, puisque j'en ai fait une et que je n'ai toujours pas de réponse!

Le président. Alors, je vous remercie. Vous interviendrez à nouveau quand nous débattons du fond.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous comprenons mal où est la situation urgente, puisque, comme vous l'avez lu dans la réponse du Conseil administratif à la motion M-151 – que le groupe libéral avait d'ailleurs soutenue en son temps lors des séances du 16 décembre 2000 sur l'examen du budget 2001 – d'ici à fin juin 2001, le Conseil administratif présentera une première liste de régularisations et que, d'ici à fin

2001, les autres cas en suspens seront traités. Nous refuserons donc l'urgence. Au cours des prochaines années, quand nous aurons de nouveau une majorité de l'Entente au Conseil administratif, je puis vous assurer que nous n'aurons pas autant de méfiance vis-vis de nos magistrats que celle dont vous nous avez fait part ce soir.

M. Sami Kanaan (S). Concernant l'urgence, je rejoins mon collègue Mouhanna pour dire que nous voulons juste nous assurer, en quelque sorte, que le rythme nouveau que donne le Conseil administratif au dossier des faux temporaires – je dis nouveau, parce que 47 régularisations ont été effectuées en deux mois en 2001, alors qu'il y en a eu 45 en tout pendant l'année dernière – soit maintenu. C'est justement pour nous assurer de cela que nous voulons que la motion M-182 soit traitée aujourd'hui, pour avoir encore la possibilité d'influencer ces délais.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts sont signataires de la motion M-182 pour laquelle est demandée la clause d'urgence. La réponse du Conseil administratif à la motion M-151 étant située à un point très avancé de notre ordre du jour, la présente clause d'urgence est en quelque sorte un moyen de faire venir la motion M-151 au-dessus de la pile. Pour ma part, je suis tout à fait content de la réponse du Conseil administratif, parce que l'on sent qu'il a pris sa tâche concernant les faux temporaires en main, mais la manière de présenter cela est assez obscure; enfin, c'est presque un euphémisme de dire que c'est obscur, car on ne comprend pas très bien qui sont les faux temporaires, les titulaires, les auxiliaires...

Concernant la clause d'urgence sur la motion M-182 que nous voterons, ce point est très important au niveau des modifications du chapitre 30, et ce déjà au projet de budget 2002. Il faut donc savoir rapidement sur quel pied on va danser.

M. Alain Comte (AdG/TP). Comme je suis signataire de la motion M-182, mon groupe sera bien sûr favorable à l'urgence. Cependant, je dois dire qu'il ne s'agit pas d'un manque de confiance envers le Conseil administratif si nous faisons une motion urgente; c'est tout simplement qu'il y a un tel nombre de cas concernés que cette affaire mérite éclaircissement. Je comprends très bien que le Conseil administratif ne puisse pas avoir comme cela, de but en blanc, toutes les réponses à toutes les questions posées à propos de telle ou telle personne, puisque certains départements de l'administration municipale comptent plus de 600 personnes, je crois.

Cela mérite quand même que nous nous y attardions et que nous soyons très attentifs au fait que la situation de ceux que l'on appelle les faux temporaires ne perdure pas et qu'elle soit régularisée.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. L'urgence étant adoptée, nous allons aborder le fond.

7. Motion de MM. Souhail Mouhanna, Alain Comte, Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Pour une régularisation de tous les faux temporaires» (M-182)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'acceptation par le Conseil municipal à l'unanimité de la motion M-151 «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève»;
- la réponse encourageante du Conseil administratif à cette motion;
- l'insuffisance des mesures prises par le Conseil administratif tant au niveau des délais, trop longs, que du nombre, trop limité, des régularisations envisagées;
- la nécessité d'associer les organisations représentatives du personnel à la concrétisation de la politique de régularisation des faux temporaires;
- la forte amélioration des finances de la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder, de concert avec les organisations représentatives du personnel, à la régularisation de tous les faux temporaires, au plus tard à fin juin 2001;
- à prendre les mesures propres à empêcher que de nouveaux cas de faux temporaires surviennent en Ville de Genève.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Tout d'abord, je dirai peut-être quelques mots à l'attention de M. Oberholzer. Quand il a parlé de méfiance que nous

¹ Urgence acceptée, 4202.

Motion: régularisation de tous les faux temporaires

aurions à l'égard du Conseil administratif, je crois qu'il s'est trompé de termes. Cette motion exprime en fait notre indépendance. Ce qui surprend M. Oberholzer, c'est peut-être que, quand il y a une majorité de son camp à l'exécutif, ils ont l'habitude de jouer les godillots. Eh bien, ce n'est pas du tout notre «vertu» à nous. Nous sommes indépendants du Conseil administratif, et nous œuvrons, en tout cas en ce qui concerne mon groupe, en fonction de nos engagements vis-à-vis des citoyennes et des citoyens de la Ville de Genève.

Il ne s'agit nullement de méfiance à l'égard du Conseil administratif, mais il y a certaines discussions à engager. Le Conseil administratif peut se tromper, de même que les responsables des différents services. A ce sujet, j'ai sous les yeux ici un courrier adressé par le Secrétariat général du Conseil administratif aux chefs de service et qui rappelle que le Tribunal fédéral a d'ailleurs sanctionné cette manière de procéder en relevant le caractère abusif des contrats à terme fixe en chaîne. Il y a donc déjà un certain nombre de problèmes qui se posent. Il apparaît à un autre endroit que, malgré certaines régularisations, de nouveaux faux temporaires sont engagés par un certain nombre de responsables de services. Par conséquent, un vrai problème se pose au niveau du fonctionnement de certains services de notre administration municipale.

Il est donc absolument indispensable que notre Conseil municipal donne une certaine orientation à sa position en ce qui concerne l'emploi en Ville de Genève et la nature des engagements et des garanties qui doivent être données aux personnes engagées par la municipalité, surtout pour les emplois précaires. Ces derniers doivent être éliminés de notre administration. Il faut quand même rappeler que les temporaires, les faux comme les vrais, ne bénéficient pas des mêmes couvertures sociales que le personnel fixe de l'administration municipale, que ce soit au niveau de l'assurance maladie, de la couverture maladie, de la retraite, des vacances et d'un certain nombre de droits.

Par conséquent, lorsque nous constatons, dans le volumineux document de statistiques qui nous a été remis, que de nombreuses personnes sont en place depuis des années et exercent des fonctions permanentes mais toujours avec une sorte de «statut» précaire – il ne s'agit en fait pas d'un statut – en tant que temporaires, que leur prestation soit rémunérée à l'heure ou au mois, je pense qu'il est temps de mettre de l'ordre au niveau de ces engagements et de la régularisation des temporaires.

Je relève également, dans la procédure mise en place pour la régularisation, qu'une commission ad hoc a été constituée qui exclut totalement les représentants du personnel. Il nous semble pourtant indispensable que ces derniers puissent participer et soient associés à la politique de régularisation des faux temporaires et à sa concrétisation. Comme nous avons pu le lire dans la réponse du Conseil administratif, celui-ci a fixé à fin juin une échéance pour une première liste de

régularisations, et la situation d'autres personnes sera examinée afin de procéder à d'autres régularisations à la fin 2001.

Il nous semble essentiel que les profils des uns et des autres soient très rapidement établis d'un commun accord avec les organisations du personnel, afin que la régularisation puisse se faire le plus rapidement possible. En effet, plus le temps passe, plus les gens déjà pénalisés depuis pas mal de temps continuent à l'être, ce qui est totalement injuste. Nous demandons par conséquent que la liste de fin juin soit la plus complète possible et que tous les faux temporaires soient régularisés.

Bien sûr, cela va coûter de l'argent, mais cette somme ne se monte pas à des millions et des millions. Cet argent se trouve actuellement à la disposition du Conseil administratif vu l'état des finances de la Ville de Genève; nous allons d'ailleurs discuter des comptes tout à l'heure, ou peut-être demain. Nous pensons qu'il existe des moyens permettant de régulariser tous les faux temporaires.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

Le président. J'espère que nous pourrions traiter les comptes demain, Monsieur Mouhanna.

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil administratif d'avoir rendu un rapport en réponse à la motion M-151 et tenu les délais – pourtant courts, en l'occurrence – posés par le Conseil municipal en décembre dernier. Pour dissiper tout malentendu à ce sujet, j'aimerais également affirmer ici que nous avons confiance en sa volonté actuelle de régler enfin ce problème des faux temporaires. Il est logique que, après la demande de constat et d'évaluation de la situation actuelle, nous confirmions notre intention par un texte qui suggère une action rapide. Il est vrai que la motion n'est pas très différente des intentions annoncées dans le rapport du Conseil administratif, en ce qui concerne les questions de calendrier.

Disons que nous aimerions que cela soit fait un peu plus vite, dans la mesure du possible. C'est simplement pour être sûrs que les choses avancent au même rythme que ces derniers mois. Effectivement, si nous ne mettons pas en doute la volonté actuelle du Conseil administratif de régler ce problème, force est de constater que l'évolution des chiffres en matière de régularisation était relative-

ment lente depuis 1996 – et encore, je suis gentil – et que ce n'est que depuis le début de 2001, apparemment, qu'il y a une vraie accélération. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a eu 47 régularisations en deux mois, alors que, durant toute l'année dernière, il y en a eu 45 et, les années précédentes, entre 4 et 25 par an.

En outre, nous avons constaté, chiffres à l'appui, ce que nous pressentions: il y a effectivement 845 temporaires dans l'administration. Ce chiffre est énorme si l'on considère le volume global de personnel travaillant au sein de l'administration municipale; il est largement excessif. En particulier si l'on déchiffre le rapport, et surtout si l'on essaie de voir ce qui n'y figure pas, on constate que, en fait, il y a un allègre mélange entre le statut de temporaire – c'est-à-dire quelqu'un dont la mission est ponctuelle et limitée dans le temps – et la situation de quelqu'un appelé à rester dans l'administration municipale mais faisant l'objet d'une période d'essai longue, très longue, beaucoup trop longue, avant d'être confirmé et titularisé.

Il y a aussi un allègre mélange entre le statut du personnel engagé à temps partiel, donc celui de personnes dont le taux d'activité est inférieur à 50% mais qui sont employées de manière permanente, surtout comme temporaires, et celui de personnes travaillant à titre saisonnier; ces dernières viennent aussi à titre régulier, permanent, mais leur activité n'a lieu que pendant une partie de chaque année.

Le statut de temporaire est donc devenu une espèce de machin hybride qui servait à tout et qui, par conséquent, a finalement été perverti à l'usage par le mélange de plusieurs types de situations extrêmement différentes. C'est pour cela que nous sommes vraiment d'avis qu'il faut mettre fin à cette situation peu glorieuse qui ne donne pas du tout l'exemple au secteur privé, alors que nous lui donnons souvent des leçons en matière de gestion. S'il faut accélérer les travaux, nous sommes volontiers en faveur de l'engagement de temporaires au Service des ressources humaines, si cela permet de résoudre ce problème, mais alors, des vrais temporaires, avec une mission ponctuelle et limitée.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Nous avons soutenu et nous soutiendrons volontiers le projet de régler cette situation des temporaires, mais maintenant que nous traitons la motion M-182 à ce sujet, nous aimerions savoir si celle-ci peut être réalisée dans les délais prévus. En effet, souvenez-vous, la motion précédente, la M-151, demandait que l'on établisse des statistiques détaillées, un bilan des régularisations au 31 décembre et un plan de régularisation. La réponse à la motion M-151 est tout à fait conforme à ce qui a été demandé et est signée par le maire,

Alain Vaissade. Par conséquent, si le Conseil administratif a dû répondre que l'on allait faire le nécessaire d'ici fin décembre, c'est probablement parce qu'il s'agit là d'un délai adéquat.

Si nous votons maintenant la motion M-182 demandant de réaliser le même objectif d'ici le 30 juin et que le Conseil administratif dit que ce n'est pas possible, que faisons-nous? Il est vrai que, en politique, on peut dire: «Vous faites pour demain», et on réalise dix ans après! Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Cependant, je trouve qu'il n'est pas tout à fait correct, alors que nous avons reçu une réponse tout à fait conforme à notre demande, de dire maintenant que cela ne suffit pas et qu'il faut aller plus vite. Alors même que nous sommes tous d'accord pour régulariser ces situations, nous aimerions bien entendre le point de vue du président du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, maire. Le Conseil administratif est quand même surpris que vous puissiez encore proposer une motion urgente sur la régularisation des faux temporaires. Nous comprenons votre souci de réduire de plus en plus les injustices, et ces motifs vous honorent. Mais ils ne doivent pas vous amener à adopter une conduite malhonnête vis-à-vis de vos magistrats. En effet, c'est exactement ce que vous êtes en train de faire: vous êtes en train de faire pression sur le Conseil administratif, alors que c'est ce dernier qui a débloqué la situation et non pas les syndicats, ni les commissions de personnel, ni le Conseil municipal.

Je vous rappelle que, depuis 1996, le Conseil administratif a titularisé 150 personnes, et ce dans des circonstances qui n'étaient pas faciles, puisque nous avions à l'époque des déficits qui approchaient les 80 millions et parfois les 100 millions de francs et que nous devions prendre des mesures d'urgence face au Conseil municipal, lequel voulait un budget équilibré. Pourquoi certaines personnes étaient-elles engagées comme temporaires alors qu'elles occupaient des fonctions permanentes? Je vous en ai expliqué toutes les raisons lors des séances concernant l'examen du budget en décembre 2000; vous ne m'avez guère écouté, puisque vous en êtes encore à nous reprocher les mêmes motions qu'il y a plusieurs mois. Je vous ai expliqué que c'est le Conseil municipal qui a imposé au Conseil administratif, à mes prédécesseurs, ce que l'on appelle le «personal stop», c'est-à-dire qu'il ne devait plus y avoir de nouveaux engagements parce que nous étions dans des périodes de déficit.

Une autre règle était en vigueur au Conseil administratif à l'époque, selon laquelle on ne titularisait pas des personnes dont le taux d'activité était inférieur à 50%.

Ce sont donc ces deux raisons qui ont fait que, à un moment donné – je sais qu'il y a eu des réactions quand j'ai dit cela au mois de décembre 2000 – en fin de

Motion: régularisation de tous les faux temporaires

compte, les chefs de services, les directeurs, pour répondre aux objectifs de leurs services, ont engagé du personnel temporaire. Bien sûr, le contrat des personnes concernées était en dernier ressort signé par le magistrat, puisque c'est le Conseil administratif qui engage en contrat de droit privé. Ensuite, les chefs de services et les directeurs reconduisaient ces contrats, ce qui faisait que l'administration centrale, et en particulier l'Office du personnel, avait de la peine à savoir quelle était finalement l'évolution de la situation.

Ce sont ces raisons que j'ai expliquées lors de l'examen du budget. Ce sont des raisons historiques et qui ont été imposées par le Conseil municipal. La majorité a changé, le Conseil administratif a pris l'engagement de résoudre cette injustice subie par certains collaborateurs de la Ville, mais je vous répète que cela ne vous donne pas tous les droits pour nous malmenier comme si nous étions les derniers des derniers, nous, les conseillers administratifs, et que vous n'en vouliez pas. D'abord, je vous répète et vous rappelle que ce n'est pas vous qui élisez les conseillers administratifs, c'est le peuple. En ce sens-là, nous représentons donc deux pouvoirs distincts.

Lorsque vous avez déposé la motion M-151, nous avions un délai réglementaire de six mois pour répondre, mais nous sommes allés dans votre sens pour respecter nos engagements et nous avons dit que, alors que vous demandiez des informations difficiles à rassembler, nous ferions le maximum pour vous répondre à la fin du premier trimestre. La réponse à la motion M-151 que nous vous proposons aujourd'hui était donc déjà une réponse précise qui indiquait ce qui allait se passer dans le courant de l'année 2001.

Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons négocié avec la commission des finances, puisqu'il y avait un excédent de revenus aux comptes 2000, et convenu que nous n'allions pas l'engager sur les comptes 2000, mais que nous ferions un correctif budgétaire pour les comptes 2001, c'est-à-dire que nous vous proposerions de titulariser tous les faux temporaires.

Nous avons demain une réunion avec les commissions du personnel pour leur indiquer le résultat d'une enquête menée par le Service des ressources humaines, afin de leur communiquer les chiffres correspondant au nombre exact de personnes à titulariser. Nous avons prévu d'informer le Conseil municipal après la commission du personnel. Vous venez aujourd'hui déposer la motion M-182 qui n'a pas été négociée avec les magistrats représentant vos partis, alors qu'on a eu les caucus. Ce sont donc des ukazes, des méthodes que j'estime inadmissibles, parce que cela signifie que vous n'avez pas confiance en vos magistrats.

Vous nous demandez maintenant de vous informer avant les commissions du personnel! J'ai les chiffres ici, je peux vous les communiquer, mais vous devez pour cela reprendre la parole et dire que vous voulez les connaître avant que nous les communiquions aux commissions du personnel, alors que nous avons toujours

informé celles-ci avant de donner une information publique ou au Conseil municipal lorsqu'il s'agissait des conditions de travail du personnel. Prenez donc vos responsabilités et dites-moi si vous voulez ces informations maintenant.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Tout à l'heure, on m'a fait le reproche de parler du fond alors que l'on discutait de l'urgence. Je rappellerai la motion M-96, que j'ai lue tout à l'heure – qu'il ne fallait pas lire au moment du débat sur l'urgence de la motion M-182 – et qui concerne vraiment le fond du problème. A ce sujet, M. Vaissade oublie certains aspects du problème dans sa réponse à la motion M-151 et lors de l'intervention qu'il vient de faire, concernant notamment point de vue politique. Des remarques ont été adressées au Conseil administratif pour lui reprocher l'affaire des temporaires. Monsieur Vaissade, je pensais que vous feriez un rappel historique.

C'est le Conseil municipal – et notamment un membre de votre parti dont je ne dirai pas le nom, vous le connaissez bien, c'est un éminent député, le numéro un des députés – qui a imposé l'engagement de temporaires dans l'administration municipale, et cela a été approuvé par une majorité. Quant à moi, je l'ai combattu, mais les opposants ont été minorisés. A la fin des années 80 et au début des années 90, ce système a été imposé et le statut précédemment en vigueur aboli. L'engagement de personnes pendant trois ans comme temporaires, avec contrat renouvelé tous les trois mois, a été mis en route. Je dirai que M. Vaissade ne doit pas savoir ce qui se passe en Ville de Genève.

Je vais vous citer l'historique d'un cas. Par respect pour la personne concernée, je ne dirai pas son nom pour qu'il ne figure pas au *Mémorial*, mais l'affaire est en ce moment engagée dans le département concerné.

«Engagée le 3 mai 1999 à la Gérance immobilière municipale comme temporaire sur le Fonds chômage, en tant que secrétaire mais également pour remplacer la responsable des travaux vacances-maladies. Mon contrat ayant été renouvelé chaque trimestre jusqu'au 31 décembre 1999, dès le 1^{er} janvier 2000, je suis temporaire sur le budget de la Ville de Genève et je remplis les fonctions d'une secrétaire de gérant. En juillet 2000, M^{me} Anne-Marie Gilland donne sa démission pour le 30 novembre 2000. Une inscription restreinte est ouverte au sein de l'administration. Je postule pour le poste de secrétaire de gérant le 28 septembre 2000 et suis appuyée par mon chef direct afin d'obtenir ce poste. L'Office du personnel accuse réception de mon curriculum vitae le 17 octobre 2000, m'informant l'avoir transmis à la direction du service concerné et m'informe que cette dernière me fera part de sa décision.

»Entre-temps, deux nouvelles temporaires arrivent à l'Unité gérance, lesquelles sont également priées de postuler pour le poste précité. Je suis chargée de leur formation. Mon contrat est renouvelé en novembre 2000, à partir du 1^{er} jan-

vier 2001, pour six mois, soit jusqu'au 30 juin 2001. Or, en mars 2001, une des secrétaires arrivées en novembre 2000 apprend que son contrat ne sera pas renouvelé au 30 juin 2001, parce que, suite à une nouvelle loi, toute personne engagée sur le Fonds chômage ne peut voir son contrat renouvelé. En avril 2001, j'apprends à mon tour que mon contrat ne sera pas renouvelé au 30 juin 2001, et cela sans motif, n'étant pas temporaire sur le Fonds chômage et ayant postulé pour un poste laissé vacant mais sans jamais avoir reçu de réponse, si ce n'est un accusé de réception. La dernière temporaire arrive le 1^{er} décembre 2001, se voit prolonger son contrat de quelques mois sans aucune assurance sur la suite.

»Or, la nouvelle réorganisation prévoit une secrétaire pour un gérant, et nous sommes trois, dont deux avec des contrats prenant fin le 30 juin 2001, donc deux gérants sans secrétaire le 1^{er} juillet 2001.

»A plus de 50 ans – et je suis vraiment abasourdie par de tels procédés – on nous fait croire à la réinsertion après le chômage et, en fin de compte, après plus de deux ans, pour régler le problème des temporaires, on nous y renvoie!»

Je vous cite un deuxième cas: «Engagée le 15 novembre 2000 à la Gérance immobilière municipale comme temporaire sur le Fonds chômage, en qualité de secrétaire de gérant. Contrat renouvelé début janvier 2001, pour une période de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2001. Courant décembre 2000, je postule pour un poste de secrétaire de gérant selon les instructions de mon chef direct. L'Office du personnel accuse réception de ma demande, m'informant qu'il transmet mon dossier à la direction du service concerné pour examen.

»Or, en mars 2001, j'apprends que mon contrat ne sera pas renouvelé au 30 juin 2001 suite à la décision du Conseil administratif de ne pas renouveler le contrat des temporaires engagés sur le Fonds chômage. En avril 2001, suite à mon retour de vacances, je reçois un courrier de l'Office du personnel m'informant que, suite à ma demande de décembre 2000, ma candidature n'a pas été retenue.

»A ce jour, je n'ai reçu aucune lettre indiquant ma fin de mission au 30 juin 2001. Cependant, la nouvelle réorganisation prévoit une secrétaire pour un gérant, et nous sommes trois, dont deux avec des contrats prenant fin le 30 juin 2001, donc, deux gérants sans secrétaire le 1^{er} juillet 2001.»

Il faut se rendre compte que l'on peut rester perplexe devant une situation aussi dramatique que celle-là. Voilà des cas concrets et vrais, bien que l'on reproche aux motionnaires que leur motion ne sert à rien. Je pense que la *Tribune de Genève* a publié quelque chose d'explicite sans polémique, après avoir auditionné M. Vaissade, M. Crettenand, etc. Je peux vous dire que 845 personnes sont concernées par le débat de ce soir. On nous dit qu'il n'y a pas de problème, que la motion M-182 ne sert à rien, que nous sommes dépassés par les événements. Alors maintenant, dans le *Mémorial*, il y aura les vrais événements avec les faits réels. Et je peux vous dire que les gens seront abasourdis! En ce qui concerne

l'ambiance dans certains secteurs, quand on parle de l'Office des poursuites de Carouge par exemple, la Ville de Genève en est au même stade! Ville-Etat, même combat!

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Alain Vaissade, maire. Ecoutez, Monsieur le conseiller municipal, si vous commencez maintenant à faire une plaidoirie pour chaque cas individuel, avec des noms et des fonctions, je suis mal à l'aise pour les personnes que vous citez. J'espère que vous avez pris vos responsabilités envers elles. En effet, il faut à un certain moment que l'information soit juste. Il ne suffit pas de lire des textes et de répéter des histoires que les gens vous racontent en disant que le Conseil administratif a fait ceci ou cela. Il faut s'assurer de la véracité des faits.

Or, en l'occurrence, Mesdames et Messieurs, je vous assure, il n'existe aucune directive du Conseil administratif qui interdise à des personnes engagées comme temporaires sur le Fonds chômage – je vous rappelle que, pour engager des chômeurs, la seule possibilité est de le faire en tant que personnel temporaire, il faut le savoir – de postuler lors d'une inscription publique ou restreinte, même dans l'administration! J'ai demandé à M. le secrétaire général de vérifier cela hier, et il m'a répondu aujourd'hui que, à sa connaissance – et à la mienne, c'est pareil – il n'existe aucune directive de ce type. Vous êtes donc en train d'évoquer un cas en rapportant des informations infondées, Monsieur Lyon. Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole pour corriger cela.

Quant au nombre de 845 faux temporaires que vous avez cité, Monsieur Lyon, arrêtez, s'il vous plaît! Il y a actuellement 155 personnes qui devront être titularisées d'ici juin 2001, si nous y arrivons. Nous avons fixé le 1^{er} juillet comme délai. Il y a 474 autres personnes qui ne peuvent pas être engagées comme personnel fixe, parce que leur salaire est inférieur à la limite permettant d'être fonctionnaire, aussi bien au sens du statut du fonctionnaire que vous avez voté au Conseil municipal qu'au sens des statuts de la CAP, la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève, car il n'est pas possible d'être titularisé si l'on reçoit un salaire inférieur à 24 720 francs.

Il y a aussi les vrais temporaires, c'est-à-dire des personnes venant remplacer des fonctionnaires malades, en congé maternité ou absents pour d'autres raisons. Il y a 118 vrais temporaires, s'il faut les appeler ainsi, et, ceux-là, il n'y a aucune raison de les titulariser! Sinon, cela signifie que, lorsque quelqu'un est absent pour cause de maladie ou pour une maternité, la personne qui l'a remplacé pourra être titularisée! Si vous trouvez cela logique, je veux bien, mais alors, à ce moment-là, donnez-nous des instructions précises et les moyens et les crédits pour titulariser toutes ces personnes!

Le Conseil administratif a donc titularisé 150 personnes depuis 1996 et, le premier juillet 2001, 155 autres devront l'être aussi. Nous vous présenterons les correctifs budgétaires permettant de financer cette opération. Voilà, je ne vous donne pas d'autres chiffres, parce que j'attends de savoir si vous voulez que nous vous donnions les informations dont j'ai parlé avant d'en faire part aux commissions du personnel ou pas. Toujours est-il que je réponds directement, parce qu'il n'y a pas 800 personnes à engager de manière fixe, ce n'est pas vrai. Par contre, je trouve juste de titulariser les faux temporaires, pour autant qu'ils remplissent des fonctions permanentes et utiles aux prestations de services publics de la Ville de Genève.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'avoue que les paroles de M. le maire tout à l'heure, lorsqu'il a traité de malhonnêtes les auteurs du projet de motion M-182, m'ont profondément choqué. Je me suis même demandé s'il ne s'agissait pas d'une crise de paranoïa ce soir. Monsieur le président, je vous prie de transmettre ce qui suit à M. le maire. La situation dont nous parlons existe depuis 1996, puisque l'on nous parle de 150 personnes dont la situation a été régularisée depuis 1996. Nous découvrons que, à la fin du mois de juin de cette année, un nombre égal, voire supérieur, de personnes devraient être titularisées. Cela signifie que – cela est d'ailleurs expliqué dans la missive envoyée aux différentes personnes concernées par le Secrétariat général du Conseil administratif – au fur et à mesure que l'on régularise la situation de certains employés, on engage à nouveau d'autres temporaires. La malhonnêteté, elle est là, et je voudrais bien que M. le maire en tienne compte.

Quant au fait que M. le maire dit que, dans sa grande bonté vis-à-vis du Conseil municipal, il a répondu à notre motion M-151 au bout de trois mois au lieu de six, personne ne l'y oblige. Il est l' élu du peuple, mais je tiens à lui rappeler que nous le sommes également! Les élus du peuple ont des comptes à rendre, et nous sommes ici en train de débattre d'un problème qui nous permet de rendre des comptes au peuple par rapport à ce que nous faisons dans cette enceinte. Cela permet également à M. Vaissade d'expliquer comment il entend honorer les engagements qu'il a pris vis-à-vis des gens qui l'ont élu. Nous lui permettons ce soir de le dire, et le peuple jugera.

La malhonnêteté consiste justement à éviter qu'il y ait un véritable débat sur des problèmes dont nous avons à rendre compte devant la population et les citoyens de la Ville de Genève. Je tiens à préciser à M. Vaissade que je n'ai pas attendu d'être membre du Conseil municipal pour me battre contre la précarité, quelle que soit l'autorité exécutive ou législative qui nous dirige. Je me suis toujours battu contre la précarité, et je ne prendrai pas mes ordres chez vous, Monsieur Vaissade!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Nous avons eu le plaisir cet après-midi, quelques minutes après 17 h, d'accueillir parmi nous une nouvelle collègue, laquelle s'est peut-être posé la question de savoir à quoi servait le brouhaha permanent qui accompagne nos débats. Si les membres de son groupe ne l'ont pas informée à ce sujet, je peux lui dire que ce dernier sert notamment à couvrir les dérapages de certains d'entre nous quand ils se permettent de divulguer dans cette enceinte publique certaines informations qui relèvent à mon sens de la sphère privée et méritent un peu plus de confidentialité. Je redoute pour ma part que les moyens techniques de la télévision qui retransmet nos débats estompent le brouhaha et diffusent en direct, en clair sur les ondes, les propos tenus par notre collègue Lyon. Je le déplore et je suis un peu choqué que l'on se permette de lire ce genre de courrier en séance plénière.

Cela dit, concernant la motion M-182 déposée par MM. Mouhanna, Comte, Kanaan et Perler, le groupe libéral ne peut être que d'accord sur le fond. Nous l'avons dit lors de l'étude du budget 2001: il ne sied pas – et cela est même un peu honteux – à une municipalité de maintenir des collaborateurs dans un statut de faux temporaires. Nous avons voté la motion M-151; la réponse du Conseil administratif à celle-ci figure à un point ultérieur de notre ordre du jour et nous sommes en possession de cette réponse. Cette dernière nous donne, jusqu'à preuve du contraire, toute garantie quant au règlement et au traitement du problème des faux temporaires. Le groupe libéral est donc un peu choqué par la manière de procéder des milieux de l'Alternative.

Nous ne soutiendrons pas la motion M-182 ce soir, et nous vous invitons également à la refuser avec nous. Vous me permettrez de dire que c'est un peu une motion qui voudrait laver plus blanc que blanc. Mais, vu ses origines, je dirai qu'elle veut laver plus rouge, plus rose et plus vert, que rouge, rose et vert! En effet, comme je le disais tout à l'heure, il s'agit bien d'un problème entre une majorité alternative et un Conseil administratif alternatif. Alors, nom d'une pipe, vous, l'Alternative, faites une fois confiance à vos magistrats, laissez-les faire! Je dirais même que, sur des sujets parfois un peu plus faciles, nous attendons plus longtemps des réponses. Nous avons là, sur un problème délicat, une réponse qui nous vient dans les temps et qui nous donne satisfaction. Par conséquent, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, je ne comprends pas vraiment le bien-fondé de cette motion. Je n'ose pas vous demander de la retirer. Vous avez l'air assez acharnés pour continuer dans la voie que vous avez choisie, mais le groupe libéral ne peut pas vous soutenir.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je prends juste la parole pour donner quand même l'opinion des Verts sur la motion quant au fond. Nous avons entendu de la bouche du maire que, semble-t-il, nous étions tout à fait méfiants à l'égard du

Conseil administratif. Pour notre part, nous nous portons en faux par rapport à cette affirmation, parce que je crois que le Conseil administratif a parfaitement répondu à notre attente suite à la motion M-151.

Cependant, on ne peut que rester béats d'étonnement face à la liste impressionnante de temporaires, parce que l'on ne sait plus trop quoi en penser. Il est vrai que certains, dans cette assemblée, pensent peut-être que le Conseil administratif ne va pas assez vite. Mais nous assistons quand même, depuis cinq ou six ans, à un démarrage impressionnant, si j'ose dire, et je pense que, cette fois, nous sommes sur les bons rails.

Concernant l'origine de l'engagement des faux temporaires, je crois que M. le maire l'a mentionnée: il y a dix ans, la motion «personal stop» était peut-être essentielle, mais finalement, dix ans après, qu'ont fait les services? Eh bien, ils se sont débrouillés, et nous en arrivons à la situation que nous sommes en train de discuter maintenant. Evidemment, nous ne pouvons pas revenir en arrière. Maintenant, nous sommes face à cette situation, et il faut «faire avec».

Concernant la première invite de la motion M-182, qui demande au Conseil administratif d'avoir titularisé ou régularisé tous les faux temporaires à la fin de juin, vous comprenez bien, Messieurs les conseillers administratifs, que cette date sert à mettre la pression. Je vous rappelle que l'on a aussi essayé de nous mettre la pression pour la reddition des comptes à la fin de juin. Je trouve donc que nous en sommes à peu près au match nul avec ce genre de situations.

A part cela, notre inquiétude à nous, les Verts, c'est que nous avons un Conseil administratif de gauche et que nous pensons, en tant que membres de l'Alternative, que, au niveau du personnel, il faut être au top. Même si nous sommes sur la bonne voie – le Conseil administratif a de belles statistiques – mais je pense que, dans certains cas, cela ne se passe pas de la même façon au sein des services. Il faudrait peut-être creuser plus loin pour avoir une meilleure gestion du personnel.

Finalement, et je terminerai ainsi, il existe quand même, dans la motion M-182, une seconde invite qui nous semble importante par rapport à la motion M-151; cette invite demande, si l'on régularise les faux temporaires, de ne pas réengager de futurs faux temporaires. Je crois que c'est un avertissement dont il faut tenir compte.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois que je ne peux que souscrire à ce que vient de dire M. le maire. Le Conseil administratif actuel, que cela soit bien clair, combat et a combattu ces derniers temps, a fait la chasse aux faux temporaires. Il reste maintenant des temporaires qui ont différents statuts, et il ne faut pas tous les mettre dans le même panier.

Je vous donne l'exemple des patrouilleuses scolaires. Il y en a environ une centaine dans mon département. Elles ne travaillent pas en juillet ni en août et ont un taux d'activité inférieur à 50%. Comme l'a dit M. le maire, pour l'instant, vu le statut du personnel et les règlements de la CAP, nous ne pouvons pas les fonctionnariser. A un moment donné, il faudra s'entendre avec les commissions du personnel de la Ville pour savoir quel est le statut que l'on pourra leur attribuer. Je pourrais vous donner d'autres exemples. Pour ce qui est de mon département, le nombre de personnes à titulariser dans celui-ci est inférieur de 100 au chiffre mentionné par la *Tribune*».

Les organistes qui jouent pour les enterrements, au Service des pompes funèbres et cimetières de la Ville de Genève qui dépend aussi de mon département, sont nombreux puisqu'il y en a 35! Ils jouent parfois deux heures par semaine ou deux heures par mois. Va-t-on en faire des fonctionnaires? Il y en a 35, c'est beaucoup, Monsieur Lyon! Il faudra peut-être aussi leur trouver un statut. Voulez-vous tous les fonctionnariser? Comme l'a dit très justement Alain Vaissade, nous voulons bien, mais donnez-nous en les moyens! Si vous voulez raser gratis, faites-le, mais assumez vos décisions. Il s'agit donc de ne pas être manichéens et de ne pas faire passer les magistrats pour des gens qui ne respectent pas le personnel, alors qu'ils sont en train d'examiner certaines catégories de temporaires pour essayer de rendre une certaine dignité – c'est vrai, Monsieur Mouhanna – à ceux qui exercent des fonctions déterminées. Je le répète, cela se fait en accord avec les syndicats et avec les commissions du personnel.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je crois qu'il y a un malentendu. Tout d'abord, M. Tornare croit-il vraiment une seule seconde que nous demandons la régularisation de tous les temporaires, c'est-à-dire des 845 personnes que cela représente? Pas du tout! Cela figure dans le texte de notre motion M-182, je suis désolé! Je vais vous en lire la première invite, et vous nous direz si vous êtes d'accord ou pas: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à procéder, de concert avec les organisations représentatives du personnel, à la régularisation de tous les faux temporaires, au plus tard à fin juin 2001.» L'invite dit bien «de tous les faux temporaires», et non pas de tous les temporaires.

C'est justement à ce sujet qu'il doit y avoir discussion, afin de définir les catégories de faux temporaires. Il n'a jamais été question pour nous que les 845 temporaires soient considérés comme des faux temporaires. Nous savons ce que c'est que le rôle d'une patrouilleuse scolaire, d'un organiste, de quelqu'un qui est employé pour remplacer une personne momentanément malade ou en congé maternité. Vu le sens de cette première invite et du deuxième considérant, qui fait

état de la réponse encourageante du Conseil administratif à la motion M-151, je ne comprends pas pourquoi M. le maire nous est rentré dans le cadre comme il l'a fait tout à l'heure.

Je suis vraiment étonné que les considérants de notre motion M-182 n'aient pas permis de comprendre l'objectif visé. La première invite de celle-ci correspond à une partie de la réponse du Conseil administratif à la motion M-151, qui nous disait que les faux temporaires d'une première liste seraient régularisés pour fin juin, que l'étude se poursuivait afin que l'on procédât à d'autres régularisations à la fin de 2001. Ce que nous demandons dans la première invite de la motion M-182, c'est que tout soit fait pour que toutes les personnes à régulariser le soient à la fin de juin. C'est cela qui est demandé! Y êtes-vous opposés? Le seul argument que vous pourriez nous avancer pour nous refuser cela, c'est de nous dire que, techniquement, ce n'est pas possible. Mais si vous êtes d'accord quant aux objectifs, il faut le dire. Il ne faut pas prétendre que nous sommes malhonnêtes! Il faut dire si, techniquement, c'est possible ou pas. Nous vous demandons de vérifier cela.

Etes-vous en désaccord avec la deuxième invite de la motion M-182, où nous vous demandons de prendre les mesures propres à empêcher que de nouveaux cas de faux temporaires surviennent en Ville de Genève?

Nous vous demandons de répondre sur ces deux points-là, de cesser de tourner autour du pot et de nous dire que nous sommes honnêtes ou malhonnêtes. Je vous le dis, nous sommes honnêtes dans ce que nous demandons!

M. Alain Vaissade, maire. Eh bien, justement, Monsieur le conseiller, nous vous l'avons déjà dit au mois de décembre, puis lors de réunions de préparation du budget entre autres. Maintenant, il n'y a plus de réunions, parce que, de toute façon, l'Alternative ne s'entend pas. Vous venez nous bombarder avec des motions auxquelles nous avons déjà répondu. Nous avons déjà répondu positivement à vos deux invites, et vous nous recollez une motion pour nous dire: «Faites-le!» Qu'est-ce que c'est que ce discours? Si vous avez un message répétitif, cela signifie que vous n'entendez pas ce que nous vous avons dit auparavant. Alors, relisez le *Mémorial*! Quant à moi, je suis toujours convaincu que vous vous êtes battu pour la justice sociale et des employés, je n'en doute pas, Monsieur le conseiller municipal! Mais, vous, vous doutez de ce que nous faisons.

M. René Grand (S). J'interviens simplement pour essayer de sortir de cet imbroglio, où les discussions se déroulent à deux niveaux. J'aimerais demander au conseiller administratif qu'il clarifie sa position. Je le remercie de nous avoir

donné un document, qui est la liste détaillée des personnes en emploi temporaire, la situation étant celle au 1^{er} mars 2001, mais celui-ci ne nous avance pas! Il nous pose une question insoluble, c'est-à-dire de savoir quels sont les vrais et les faux temporaires dans ce document. Le service que je demande donc au conseiller administratif ce soir sera utile à tout le monde, y compris et surtout aux personnes concernées.

J'ai observé qu'il y avait quatre types de personnes ayant le statut de temporaires, et j'aimerais bien qu'on les définisse clairement, même si ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a les remplaçants de personnes malades, comme vous l'avez dit. Il y a des personnes qui travaillent régulièrement, mais pas toute l'année, et qui ont un autre statut. Nous avons vu que la personne qui fait le même travail pendant sept ans, comme patrouilleuse scolaire ou autre, n'est pas temporaire, puisqu'elle travaille régulièrement. Il y a les vrais temporaires, ceux qui viennent pour une mission claire. Il y a les faux temporaires; je suis bien placé pour voir parmi mes collègues de nombreuses personnes qui ont vécu ce drame, entre autres une qui, pendant quatre ans, a travaillé comme secrétaire sociale et qui a dû partir, parce que, tout à coup, après une maladie, on lui a dit: «Le mois prochain, vous devez partir, car vous êtes temporaire.» Ces personnes-là sont de faux temporaires.

Je demande que le Conseil administratif nous dresse la liste de ces quatre types d'employés temporaires, ensuite, nous pourrons y voir clair, afin de savoir qui devra être titularisé ou pas. *(Quelques applaudissements.)*

Mise aux voix, la motion est acceptée par 29 oui (Alternative) contre 25 non (Entente) (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder, de concert avec les organisations représentatives du personnel, à la régularisation de tous les faux temporaires, au plus tard à fin juin 2001;
- à prendre les mesures propres à empêcher que de nouveaux cas de faux temporaires surviennent en Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous avons un dernier objet à évoquer avant de nous quitter. Il s'agit d'une nouvelle motion d'ordre, qui nous demande de traiter demain, 11 avril, la proposition PR-118, «Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2000», figurant à un point ultérieur de notre ordre du jour, étant donné que, je cite: «l'examen des comptes par la commission des finances exige de nombreuses séances et auditions, et compte tenu des délais prévus dans la loi sur l'administration des communes relatifs à l'adoption des comptes par le Conseil municipal».

M. Souhail Mouhanna, président de la commission des finances (AdG/SI). J'interviens en qualité de président de la commission des finances. Je rappelle que nous avons un planning d'auditions du Conseil administratif et des différents départements qui doit être effectif dès la fin de ce mois, et, si la proposition PR-118 n'est pas traitée demain, nous risquons de sortir complètement des délais. C'est la raison pour laquelle je demande que le Conseil municipal accepte cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4174
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4174
3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2002. Suite	4174
4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Alain Marquet et Roger Deneys: «Pour un tunnel du Mont-Blanc conforme aux normes de sécurité et du développement durable» (M-160).....	4175
5. Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Alain Marquet et Roger Deneys: «Pour un tunnel du Mont-Blanc conforme aux normes de sécurité et du développement durable» (M-160)	4177
6. Clause d'urgence sur la motion de MM. Souhail Mouhanna, Alain Comte, Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Pour une régularisation de tous les faux temporaires» (M-182)	4202
7. Motion de MM. Souhail Mouhanna, Alain Comte, Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Pour une régularisation de tous les faux tempo- raires» (M-182)	4206
8. Propositions des conseillers municipaux	4221
9. Interpellations	4221
10. Questions	4221

La mémorialiste:
Marguerite Conus